

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL





Évaluation Environnementale Stratégique

Partie 1 : État Initial de l'Environnement

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone, de la qualité de l'air, de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique	
État Initial de l'Environnement	
Livre 2 – Potentiels et stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Évaluation Environnementale Stratégique	Х

13 Juillet 2018

Avec le soutien financier de





Assistance à maîtrise d'ouvrage















TABLE DES MATIERES

1.	Con	texte		8
	1.1.	Défi	nition et objectifs de la démarche	8
	1.2.	Cont	tenu de l'EES	8
	1.3.	Mét	hodologie	9
	1.4.	Cont	tenu du rapport	9
2.	Mili	eu ph	ysique	10
	2.1.	Sols		10
	2.1.	1.	Au nord de la CCSPN	10
	2.1.	2.	Au sud de la CCSPN	11
	2.2.	Hydi	rogaphie et ressource en eau	11
	2.2.	1.	Contexte hydrographique	11
	2.2.	2.	Pressions exercées sur la ressource en eau	13
	2	.2.2.1	Pressions quantitatives sur la ressource en eau	13
	2	.2.2.2	Pression qualitative sur les milieux aquatiques	17
	2.2.	3.	L'assainissement	18
	2.3.	Ress	sources renouvelables	18
	2.4.	Clim	at et gaz à effet de serre	19
	2.4.1.		Climat	19
	2.4.	2.	Emissions de gaz à effet de serre	19
3.	Mili	eu na	iturel	21
	3.1.	Bois	et forêts	21
	3.2.	Habi	itats naturels protégés	21
	3.2.1.		ZNIEFF	21
	3.2.2.		Espaces Natura 2000	22
	3.3.	Tran	ne Verte et Bleue	26
4.	Mili	eu hu	ımain	29
	4.1.	Pays	sages et patrimoine architectural	29
	4.1.	1.	Les entités paysagères du secteur nord	29
	4	.1.1.1	La vallée de la Beune	29
	4	.1.1.2	Le plateau du Sarladais	29





4.1.1.3.		3. La vallée de l'Enéa	29
	4.1.1.4	4. Les coteaux de Sarlat	29
4	.1.2.	Les entités paysagères du secteur sud	30
	4.1.2.1	1. Le plateau du Sarladais	30
4.1.2.2		2. Les coteaux du Sarladais	30
	4.1.2.3	3. La vallée de la Dordogne	30
4	.1.3.	L'architecture rurale traditionnelle	30
4	.1.4.	Atouts, contraintes et enjeux	32
	4.1.4.1	1. Protections multiples	32
	4.1.4.2	2. Terre d'accueil et de tourisme culturel	36
	4.1.4.3	3. Vers un maintien des paysages	37
4.2.	Amé	énagement, urbanisme, parc bati	37
4	.2.1.	Zones constructibles	37
	4.2.1.1	1. Secteur nord du territoire	37
	4.2.1.2	2. Secteur sud du territoire	39
4	.2.2.	Evolution urbaine de Sarlat-la-Canéda	40
4	.2.3.	Evolution urbaine du secteur nord	41
4	.2.4.	La rurbanisation du secteur sud	42
4.3.	Acti	ivités humaines	42
4	.3.1.	Démographie et attractivité du territoire	42
	4.3.1.1	1. Croissance démographique	42
	4.3.1.2	2. Evolution de la population par commune	44
	4.3.1.3	3. Le lien entre la démographie et l'attractivité du territoire	46
	4.3.1.4	4. Attractivité du territoire et vieillissement de la population	46
	4.3.1.5	5. L'offre de services et d'équipements	48
4	.3.2.	Activité économique	49
	4.3.2.1	1. La dynamique commerciale	49
	4.3.2.2	2. Le tourisme	50
	4.3.2.3	3. Le secteur agricole	52
	4.3.2.4	4. L'emploi	52
	4.3.2.5	5. Les principales zones d'activité	57
4.4.	Qua	alité de l'air	58
4.5. Santé		té	58
4.6. Préventi		vention des risques et sécurité	59





5.	Synthèse : identification des tendances et des enjeux 6	1
Sou	urces 6	5
Sig	les et définitions 6	6
T A	ABLE DES ILLUSTRATIONS	
Tak	pleau 1. Déroulement du PCAET et de l'EES	9
Tak	oleau 2. Chiffres clés des communes de CCSPN Sud (source : Album du territoire, Communauté d Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)4	
Tak	oleau 3. Population des communes de la CCSPN en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLU 2017)4	
Tak	oleau 4. Comparaison des densités d'équipements (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 4	8
Tak	oleau 5. Evolution du plancher commercial des GMS sur le territoire de la CCSPN (source Diagnostic territorial du PLUI, 2017)5	
Car	te 1. Topographie du secteur nord de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté d Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)1	
Car	te 2. Topographie du secteur sud de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté d Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)1	
Car	te 3. Hydrographie de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 1	2
Car	te 4. Captages prioritaires sur le département de la Dordogne (source : DREAL Aquitaine, 2015) 1	3
Car	te 5. Ouvrages de captage de l'eau destinée à l'irrigation des cultures (source : Diagnost territorial du PLUI, 2017)1	
Car	te 6. Ouvrages industriels en lien avec la ressource en eau (source : Diagnostic territorial du PLU 2017)1	
Car	te 7. Ouvrages domestiques en lien avec la ressource en eau (source : Diagnostic territorial d PLUI, 2017)	
Car	te 8. Cartographie des zones d'eaux vulnérables (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 1	7
Car	te 9. Cartographie du réseau d'assainissement collectif sur la CCSPN (source : Diagnostic territoria du PLUI, 2017)	
Car	te 10. Climat du département de la Dordogne (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 1	9
Car	te 11. Couverture forestière (représentée par les surfaces vertes) sur le territoire de la CCSP (source: Album des territoires, CAUE Dordogne)2	
Car	te 12. Cartographie des ZNIEFF de type I et II (représentées par les surfaces vertes) sur le territoir de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)2	
Car	te 13. Cartographie des zones classées Natura 2000 (représentées par les surfaces violettes) sur CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)2	
Car	te 14. Carte schématique de la TVB en Nouvelle-Aquitaine (source : SRCE Aquitaine) 2	7





Carte 15. Zoom sur la CCSPN à partir de la carte schématique de la TVB en Nouvelle-Aquitaine (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)
Carte 16. Cartographie des sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930 (représentés par les surfaces rouges) sur le territoire de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne) 33
Carte 17. Localisation des monuments historiques classés ou inscrits au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur le territoire de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)
Carte 18. Cartographie des Sites patrimoniaux remarquables (représentés par la surface jaune) sur le territoire de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)
Carte 19. Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de Sarlat-la-Canéda (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)
Carte 20. Synthèse des espaces constructibles et modes d'urbanisation possibles dans le secteur nord de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)
Carte 21. Synthèse des espaces constructibles et modes d'urbanisation possibles dans le secteur sud de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)
Carte 22. La population est son évolution par commune entre 2008 et 2013 sur la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)
Carte 23. Cartographie des principales voies de desserte de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010) 51
Carte 24. Localisation des 3 principales zones d'activité de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)
Carte 25. Le risque de feu de forêt en Dordogne : carte des enjeux (en bas à gauche) et carte synthétique du risque (en bas a droite) (source : DDRM, 2014)
Figure 1. Evolution de la population de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 43
Figure 2. Variation annuelle de la population en Dordogne et dans la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)
Figure 3. Evolution de la population de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 46
Figure 4. Evolution de la population par tranche d'âge (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)
Figure 5. Pyramide des âges de la CCPSN en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 47
Figure 6. Densité comparée des équipements de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)
Figure 7. Indice de concentration de l'emploi en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)53
Figure 8. Effectifs salariés de la CCSPN en 2014 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017) 54
Figure 9. Lieu de résidence de la population active du territoire (source : diagnostic territorial du PLUI 2017)
Figure 10. Lieux de travail des personnes actives résidant sur la CCSPN et travaillant hors de celle-ci (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)





Figure 11. Provenance des personnes actives travaillant sur la CCSPN et résidant hors de (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)	
Figure 12. Composition des ménages en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)	56
Figure 13. Evolution du taux de chômage dans la zone d'emploi de Sarlat-la-Canéda (diagnostic territorial du PLUI 2017)	-
Figure 14. Cartographie de la densité des risques naturels sur le territoire de la CCSPN (Diagnostic territorial du PLUI, 2017)	-





1.CONTEXTE

1.1. DEFINITION ET OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions (source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat-Air-Energie Territorial** (PCAET) depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R 122-17 du code de l'environnement.

L'EES répond à plusieurs objectifs :

- identifier les enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné :
- **informer** l'ensemble des parties prenantes dont le public ;
- **analyser** et justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés et éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur les incidences environnementales de sa planification.

Le PCAET est un document principalement stratégique qui a pour finalité d'améliorer la qualité environnementale des territoires concernés.

Pour les objectifs et les actions non localisées et/ou non quantifiées à ce stade, l'évaluation environnementale fine est différée à la réalisation d'études d'impact ultérieures, établies à l'occasion des procédures d'urbanisme opérationnelle classiques (permis d'aménager, permis de construire, etc.) ou d'autorisation environnementale de certaines installations (ICPE, etc.). Une évaluation qualitative de l'incidence sur l'environnement sera en revanche a minima proposée pour toutes les actions.

Les mesures susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement sont cependant à priori peu nombreuses.

1.2. CONTENU DE L'EES

L'évaluation environnementale, conformément à l'article R. 122-20 du code de l'environnement, comprend :

- Un résumé non technique et une description de la manière dont l'évaluation est effectuée;
- Une présentation générale du PCAET (objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans ou programmes);
- Une description de l'état initial de l'environnement ;
- Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PCAET, chaque hypothèse faisant mention des avantages et des inconvénients ;
- L'exposé des motifs pour lesquels le programme a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- L'exposé :
 - des effets notables de la mise en œuvre du PCAET;
 - o de l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- La présentation des mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation. Le cas échéant, justification de l'impossibilité de compenser les effets ;





- La présentation des critères, indicateurs (seuls les indicateurs propres à l'évaluation environnementale seront présentés), modalités et échéances retenues ;
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental.

1.3. METHODOLOGIE

L'EES est menée par le prestataire en charge de l'élaboration du PCAET. La prise en compte de l'environnement et des points de vigilance mis en évidence est réalisée en continu.

PCAET	EES
Diagnostic	État initial de l'environnement, définition et
Diagnostic	hiérarchisation des enjeux
Scánarios et avec stratégiques	Évaluation des incidences environnementales
Scénarios et axes stratégiques	des grands axes stratégiques
Plans d'actions	Évaluation des incidences environnementales
Plans d actions	des actions
Dispositif do suivi	Enrichissement avec des indicateurs
Dispositif de suivi	environnementaux

Tableau 1. Déroulement du PCAET et de l'EES

La méthodologie utilisée pour réaliser l'EES s'appuie sur l'ensemble des textes réglementaires (articles L122-4 à L122-11 et R122-17 à R122-24) et sur les recommandations du modèle de CCTP élaboré par le CEREMA en janvier 2017.

Conformément à cet article L122-6 du code de l'environnement, la base de l'état initial de l'environnement (EIE) relatif à l'EES du PCAET de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) est issue du diagnostic territorial du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)¹. D'autres documents ont été utilisés et sont cités en annexe.

L'EES constitue une annexe au PCAET. Des renvois vers le diagnostic du PCAET sont faits pour éviter certaines redondances entre l'annexe et le corps de texte du PCAET.

1.4. CONTENU DU RAPPORT

Le présent document constitue l'état initial de l'environnement (EIE) de l'Évaluation Environnementale Stratégique.

_

¹ La démarche du PLUI a été lancé le 4 décembre 2014. La phase administrative de validation est prévue courant 2018/2019.





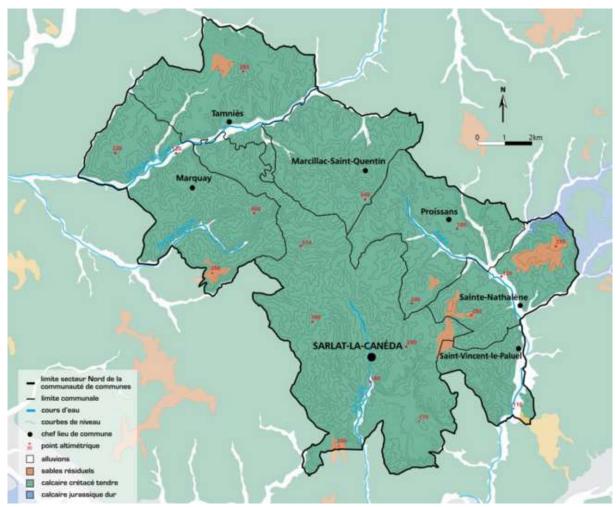
2.MILIEU PHYSIQUE

2.1. **SOLS**

2.1.1. AU NORD DE LA CCSPN

Le territoire est façonné par les calcaires hétérogènes du Crétacé. Les érosions successives de ces matériaux plus ou moins tendres ont créé une topographie à fortes amplitudes altimétriques et parfois accidentée. Aplombs rocheux, corniches et falaises sont présents sur les versants des grandes vallées, camouflés par les bois. Quelques placages de sables résiduels (galets, graviers, sables, argiles) couvrent les sommets.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)



Carte 1. Topographie du secteur nord de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

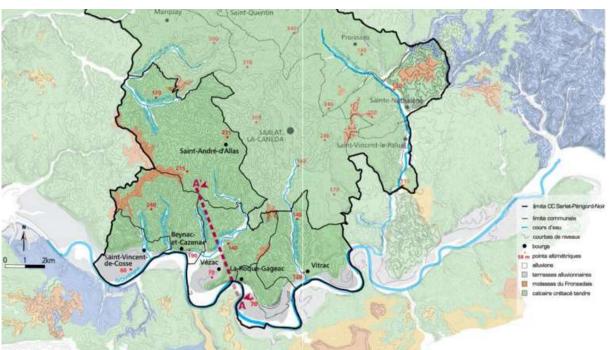




2.1.2. AU SUD DE LA CCSPN

Le socle géologique se compose de divers calcaires du Crétacé, durs à friables, dont l'érosion donne le relief actuel : la vallée de la Dordogne, les coteaux et falaises des vallées secondaires, le plateau boisé du haut sarladais. Le substrat calcaire, surmonté de rares dépôts tertiaires, regroupe localement les sols siliceux profonds mais acides. Les sols de causse minces et peu fertiles, filtrants et caillouteux déterminent les zones les plus arides. Les fonds de vallées recueillent les alluvions et les éléments nutritifs indispensables à l'agriculture.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)



Carte 2. Topographie du secteur sud de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

2.2. HYDROGAPHIE ET RESSOURCE EN EAU

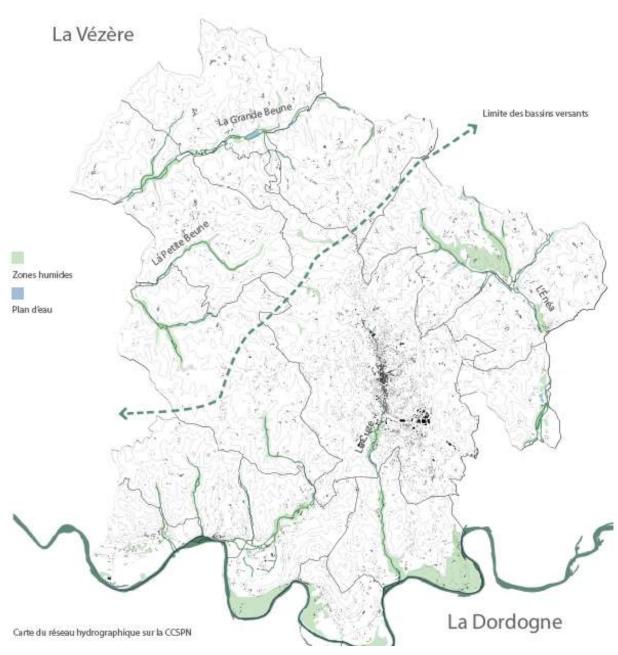
2.2.1. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

De nombreux affluents drainent la CCSPN. Au nord, la Grande Beune et la Petite Beune rejoignent la Vézère. Au sud, l'Enéa, La Cuze, les ruisseaux de Puymartin, d'Allas, du Béringot, du Brudou, du Treuil et de Pontou se jettent dans la Dordogne. Ces rivières prennent leur source, le plus souvent, au départ du plateau sarladais.

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

La carte suivante présente le réseau hydrographique de la CCSPN :





Carte 3. Hydrographie de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)



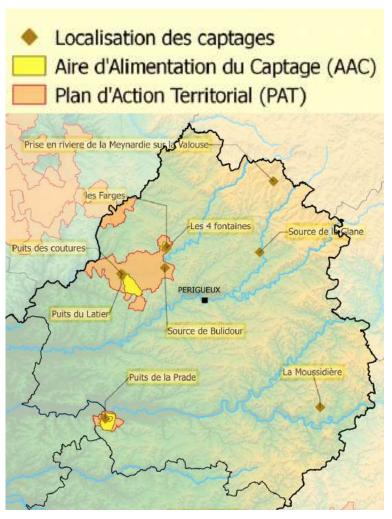


2.2.2. PRESSIONS EXERCEES SUR LA RESSOURCE EN EAU

2.2.2.1. PRESSIONS QUANTITATIVES SUR LA RESSOURCE EN EAU

Pas moins de 16 points de captage alimentent le territoire de la CCSPN en eau potable. Des zones de captage prioritaire sont établies sur les communes de Beynac, Sarlat-la-Canéda, Proissans, Saint-Vincent-le-Paluel, Saint-André-d'Allas, Saint-Vincent-de-Cosse et Vézac. Il existe également le captage prioritaire de la Moussidière, classé Conférence environnementale, qui fait l'objet d'une démarche spécifique.²

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)



Carte 4. Captages prioritaires sur le département de la Dordogne (source : DREAL Aquitaine, 2015)

_

² La protection de 507 captages prioritaires d'eau potable sur le territoire français contre les pollutions diffuses a été engagée par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, afin de garantir un approvisionnement en eau potable de qualité sur le long terme et limiter le coût lié au traitement pour les collectivités. Cette démarche de protection a été étendue à 1000 captages prioritaires par la Conférence environnementale de septembre 2013. Les captages prioritaires font l'objet d'une démarche spécifique, notamment un diagnostic du territoire avec une analyse des pressions (agricoles et non agricoles), la délimitation d'une Aire d'alimentation des captages (AAC) avec une cartographie des zones de vulnérabilité et la délimitation d'une zone de protection qui induit des prescriptions en termes d'urbanisme pouvant limiter le développement dans certains espaces (*DREAL Nouvelle-Aquitaine*).

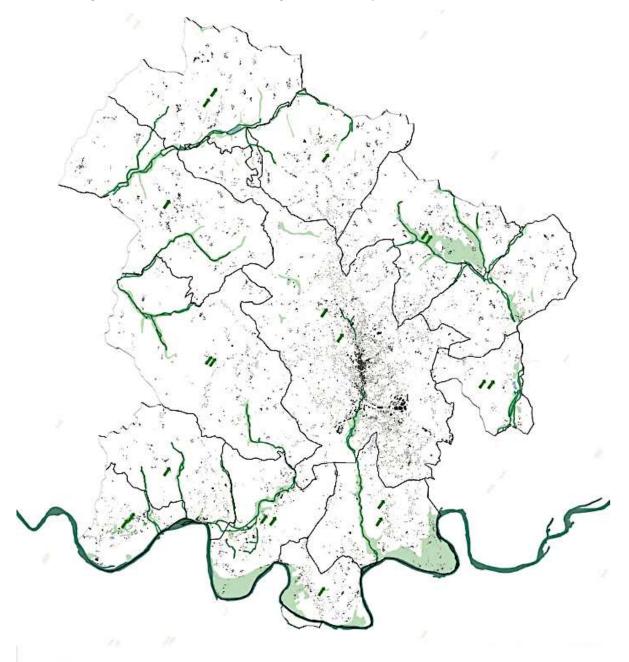




2.2.2.1.1. L'irrigation

L'irrigation est la seconde source de consommation d'eau sur la CCSPN (40% à l'échelle de la Dordogne). Le territoire est classé en zone de répartition des eaux : la ressource en eau est déjà sous pression.

(source : Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, ECO2 Initiative)

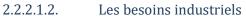


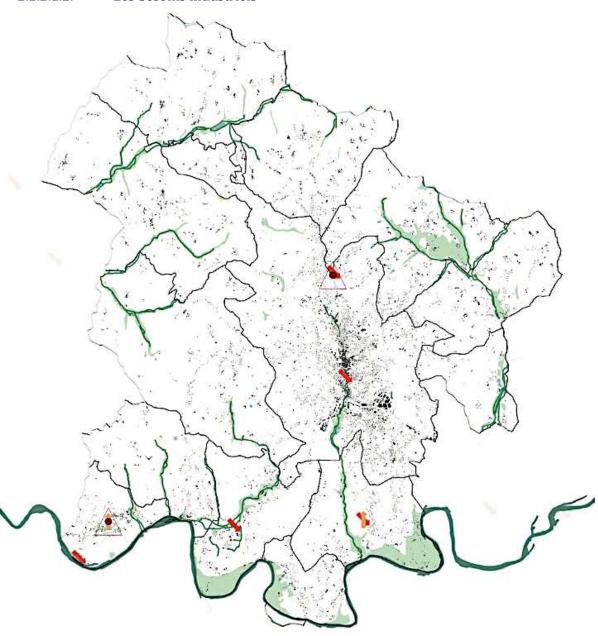
/ Captage irrigation

Carte 5. Ouvrages de captage de l'eau destinée à l'irrigation des cultures (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)









 \wedge

Industries polluantes

- Station d'épuration industrielle
- 1 Captage indutriel
- Nejet industriel

Carte 6. Ouvrages industriels en lien avec la ressource en eau (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Captage industriel : ouvrages assurant le prélèvement d'eau destinée à un usage industriel

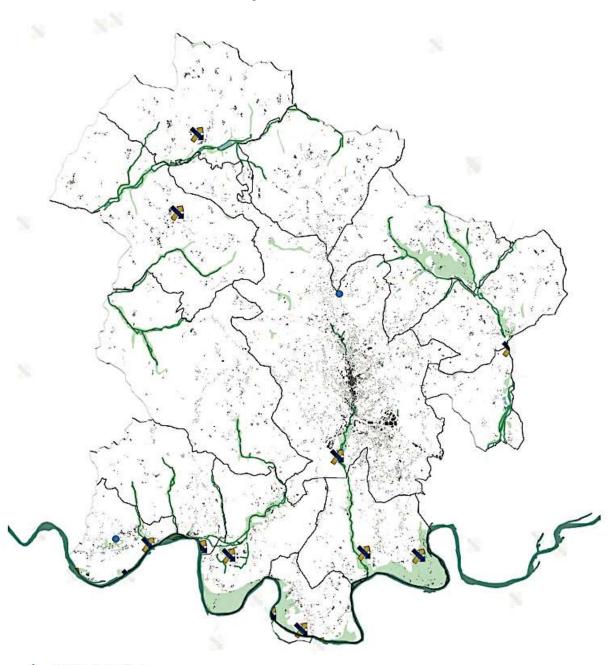
Rejet industriel : ouvrage de rejet des eaux d'un établissement industriel vers le milieu naturel

Station d'épuration industrielle : installation de dépollution des eaux d'origine industrielles





2.2.2.1.3. Les besoins domestiques



- ▲ Rejet domestique
- Captage domestique
- Station d'épuration

Carte 7. Ouvrages domestiques en lien avec la ressource en eau (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Station d'épuration : station de traitement des eaux usées des usagers (particuliers et industriels) raccordés au réseau d'assainissement

Captage domestique : ouvrage assurant le captage de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable)

Rejet domestique : ouvrage de rejet des eaux d'une station d'épuration vers le milieu naturel



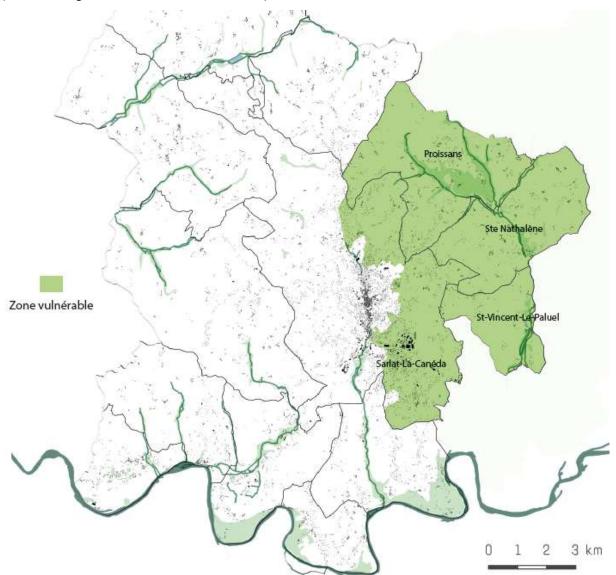


2.2.2.2. PRESSION QUALITATIVE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

La pression foncière de l'urbanisation sur les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones humides peuvent avoir des impacts importants sur la qualité des milieux aquatiques, notamment une perte de biodiversité et une augmentation de la pollution liée au ruissellement sur les voiries.

Le territoire présente une zone vulnérable (zone où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole) délimitée par arrêté. Elle concerne les communes de Proissans, Saint-Vincent-le-Paluel, Sainte-Nathalène et Sarlat-la-Canéda.

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)



Carte 8. Cartographie des zones d'eaux vulnérables (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

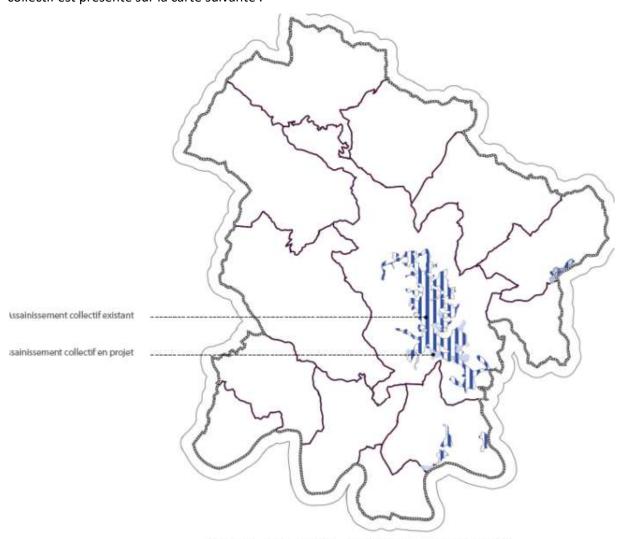
Remarque : la CCSPN n'est pas classée en tant que zone sensible à l'eutrophisation (source : Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, ECO2 Initiative).





2.2.3. L'ASSAINISSEMENT

Environ 52% de la population est dotée d'un assainissement autonome. La part de l'assainissement collectif est relativement faible compte tenu de la forte dispersion du bâti. Au total, 4954 foyers sont raccordés à un assainissement collectif, dont 4236 à Sarlat. La cartographie de l'assainissement collectif est présenté sur la carte suivante :



Cartographie de l'état actuel du réseau d'assainissement collectif sur la CCSPN

Carte 9. Cartographie du réseau d'assainissement collectif sur la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

L'affluence de population en période estivale vient gonfler le volume des eaux captées, traitées et rejetés dans le milieu (les effluents de la commune de Sainte-Nathalène, par exemple, passent de 20% à 90% en été).

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

2.3. RESSOURCES RENOUVELABLES

Voir le diagnostic du PCAET





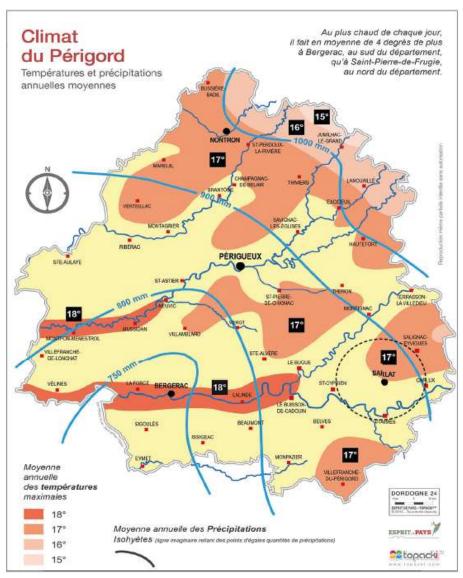
2.4. CLIMAT ET GAZ A EFFET DE SERRE

2.4.1. CLIMAT

Le territoire a des influences océaniques douces et humides de l'Aquitaine et des influences montagnardes du nord de la Dordogne. Les écarts de températures sont variables du nord au sud dû à la différence d'altitude, l'exposition ou encore la nature du sol. La période de froid avec gel est assez longue, elle s'étale d'octobre à la fin du mois de mai. La moyenne des précipitations annuelles est comprise entre 780 et 1050mm. L'hiver est très pluvieux, tandis que la période estivale présente régulièrement une sécheresse hydrique, diminuant l'écoulement/l'étiage des cours d'eau, notamment sur l'Énéa et les Beunes, où des restrictions sont appliquées.

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Le climat général de la Dordogne est représenté dans la carte ci-après :



Carte 10. Climat du département de la Dordogne (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

2.4.2. EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Voir le diagnostic du PCAET









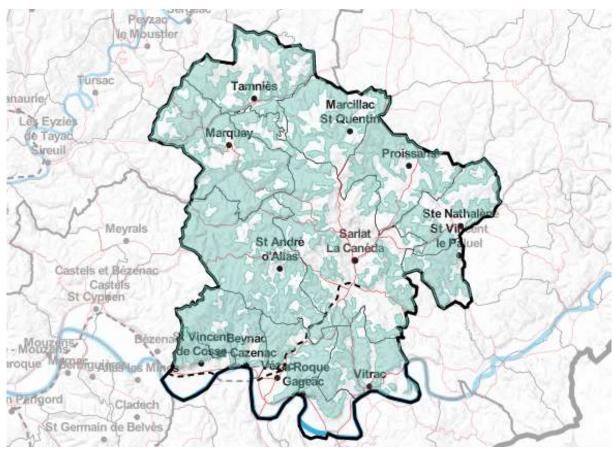
3.MILIEU NATUREL

3.1. BOIS ET FORETS

Essentiellement constitués de taillis de chênes (pubescents et verts) et de châtaigniers, les bois couvrent les placages de sables résiduels des sommets et les nombreux versants abrupts. La majorité des communes est boisée à 45-50% mise à part Sarlat-la-Canéda, faiblement boisée (7%) en raison de son urbanisation. La commune de Saint-Vincent-le-Paluel, à l'inverse, est couverte par une forêt étendue (61%).

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

La couverture forestière est représentée dans la carte suivante :



Carte 11. Couverture forestière (représentée par les surfaces vertes) sur le territoire de la CCSPN (source: Album des territoires, CAUE Dordogne)

3.2. HABITATS NATURELS PROTEGES

3.2.1. ZNIEFF

6 ZNIEFF³ (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sont répertoriées sur le territoire de la CCSPN :

³ Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) est un espace naturel terrestre répertorié pour sa richesse écologique ou un potentiel biologique important.

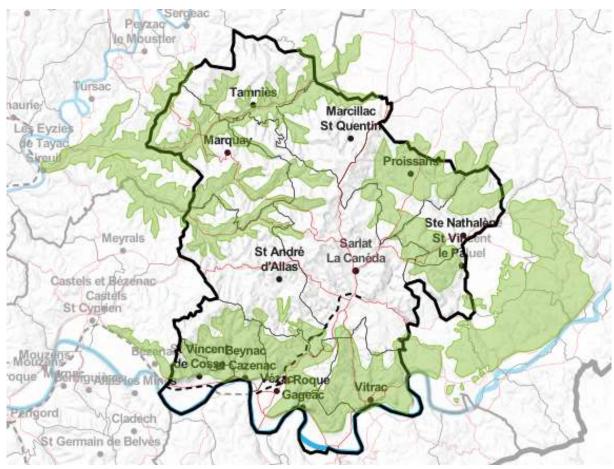




- Trois ZNIEFF de niveau 1:
 - Les coteaux et falaises de La Roque-Gageac et de Vézac
 - Le coteau de Beynac
 - La cingle de Montfort
- Trois ZNIEFF de niveau 2 :
 - o Les coteaux à chênes verts du Sarladais (Proissans et Ste-Nathalène)
 - Les coteaux à chênes verts du Sarladais (Sarlat-la-Canéda)
 - La Grande Beune et la Petite Beune

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

La carte ci-après présente les espaces répertoriés en ZNIEFF sur le territoire de la CCSPN :



Carte 12. Cartographie des ZNIEFF de type I et II (représentées par les surfaces vertes) sur le territoire de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)

3.2.2. **ESPACES NATURA 2000**

Quatre espaces sont classés Natura 2000⁴ sur la CCSPN:

• La Dordogne (5 694 ha)

⁴ Natura 2000 est un réseau de sites écologiques dont les objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel.





>> Directive « Habitat, faune, flore » : 3 types d'habitats d'intérêt communautaire et 14 espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.

Opérateurs gestionnaires

La responsabilité est partagée entre la DREAL Aquitaine, le Service du Patrimoine Naturel et Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Cependant, la gestion du site est assurée par l'organisation EPIDOR située à Castelnaud-la-Chapelle.

Caractéristiques et importance du site

Il couvre le lit mineur et les berges de la Dordogne pour une superficie de 5 727 hectares. Il est constitué à 95% d'eaux douces intérieures (stagnantes ou courantes), ainsi que de 4% de rivières, estuaires, banc de sable et lagunes soumis à la marée et d'1% de forêt caducifoliées. L'intérêt du site réside dans la présence et la reproduction des grands migrateurs amphihalins, de la Loutre et de plusieurs insectes inféodés aux milieux humides et rivulaires. C'est un cours d'eau essentiel pour la conservation des poissons migrateurs et la qualité globale de ses eaux.

Le DOCOB, rédigé par l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR), a été validé par le Comité de Pilotage le 13 mai 2013.

https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200660

• Les coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne (3 686 ha)

>> Directive « Habitat, faune, flore » : 5 habitats d'intérêt communautaire, 2 espèces d'intérêt communautaire et 13 espèces importantes de faune et flore recensées sur le site.

Opérateurs gestionnaires

La responsabilité est partagée entre la DREAL Aquitaine, le Service du Patrimoine Naturel et Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Cependant, la gestion du site est assurée par l'organisation DDT 24 située à Périgueux.

Caractéristiques et importance du site

Le site représente une superficie de presque 3 686 hectares. Il forme un ensemble de coteaux calcaires boisés qui longent la Dordogne. L'abondance et la qualité des chênes verts au sein de boisements thermophiles en fait un site remarquable. On note par ailleurs le développement ponctuel de la végétation des étages collinéen et montagnards. Des pelouses xérophiles sont également présentes, ce type d'habitat étant rare en Aquitaine, cela ajoute d'autant plus à l'intérêt de ce site.

Le site est composé de :

- 7% de Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana
- 5% de pelouses sèches et de steppes
- 8% de prairies semi-naturelles humides et de prairies mésophiles améliorées
- 54% de forêts caducifoliées
- 19% de forêts sempervirentes non résineuses





- 5% de forêts mixtes
- 1% de forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)
- 1% de Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente

Le document d'objectifs associé au site a été validé en janvier 2007. L'opérateur technique est le bureau d'études Biotope, le CRDA (Comité Régional de Développement Agricole) en est l'animateur technique.

https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200664

Les coteaux calcaires de Saint-Nathalène, Proissans et Saint-Vincent-le-Paluel (428 ha)

>> Directive « Habitat, faune, flore » : 4 habitats d'intérêt communautaire, 1 espèces d'intérêt communautaire et 5 espèces importantes de faune et flore recensées sur le site.

Opérateurs gestionnaires

La responsabilité est partagée entre la DREAL Aquitaine, le Service du Patrimoine Naturel et Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Cependant, la gestion du site est assurée par la chambre d'agriculture de la Dordogne située dans le Périgord Nord à Sarlat (CRDA du périgord Noir).

Caractéristiques et importance du site

Le site est éclaté en plusieurs entités distinctes situées sur coteaux calcaires où les boisements dominent. Les calcaires hétérogènes du crétacé ont façonné ce territoire. Les érosions successives de ces matériaux ont créé une topographie à fortes amplitudes altimétriques et parfois accidentée. Composé de sols peu riches, ce site est constitué à 50% de forêts caducifoliées et 30% forêts sempervirentes non résineuses. Les habitats de pelouse abritent de nombreuses espèces floristiques patrimoniales, rares ou protégées (niveau départementale et régionale), parmi lesquelles Iberis amara et Leuzea conifera.

https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200665

• La vallée des Beunes (5 510 ha)

>> Directive « Habitat, faune, flore » : 7 habitats d'intérêt communautaire et 11 espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.

Opérateurs gestionnaires

La responsabilité est partagée entre la DREAL Aquitaine, le Service du Patrimoine Naturel et Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Ce Cependant, la gestion du site est assurée par la chambre d'agriculture de la Dordogne située dans le Périgord Nord à Sarlat (CRDA du périgord Noir).

Caractéristiques et importance du site





Le site est un système imbriqué de plateau karstique, de pentes sèches et de vallons secs hygrophiles, un paysage très représentatif des espaces subméditerranéens de Dordogne. Il couvre une surface de 5 497,84 hectares. Recouvert à 50 % de forêts caducifoliées, l'un des intérêts du site réside en la présence d'éboulis rocheux, de marais, bas-marais (fenasses) et tourbières ainsi que des landes et pelouses calcaires. Il s'agit d'un système de vallons et de vallées caractéristique des espaces subméditerranéens de Dordogne. La zone est également constituée de :

- 2% d'eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)
- 5% de Marais (végétation de ceinture), Bas-marais et Tourbières
- 10% de Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana
- 4% de pelouses sèches et steppes
- 2% de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées
- 5% de forêts sempervirentes non résineuses
- 15% de forêts mixtes
- 5% de forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)
- 2% de Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente

De nombreuses espèces communautaires résident en ces milieux, en particulier des chiroptères protégés. Une importante station de Liparis loeselii (espèce inscrite à l'annexe II) n'est plus observée depuis 20 ans. Cette station est en cours de restauration afin de favoriser un nouveau développement éventuel de cette espèce.

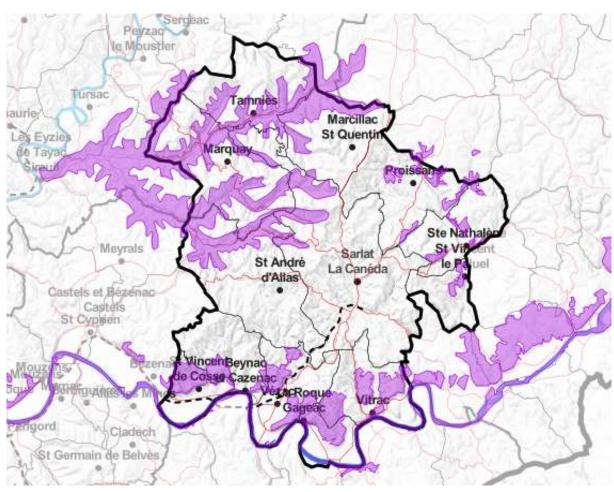
Le DOCOB a été validé en décembre 2004 et la structure porteuse pour l'animation est le Syndicat Vallées de la Vézère.

https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200666

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Les espaces Natura 2000 de la CCSPN sont représentés sur la carte ci-après :





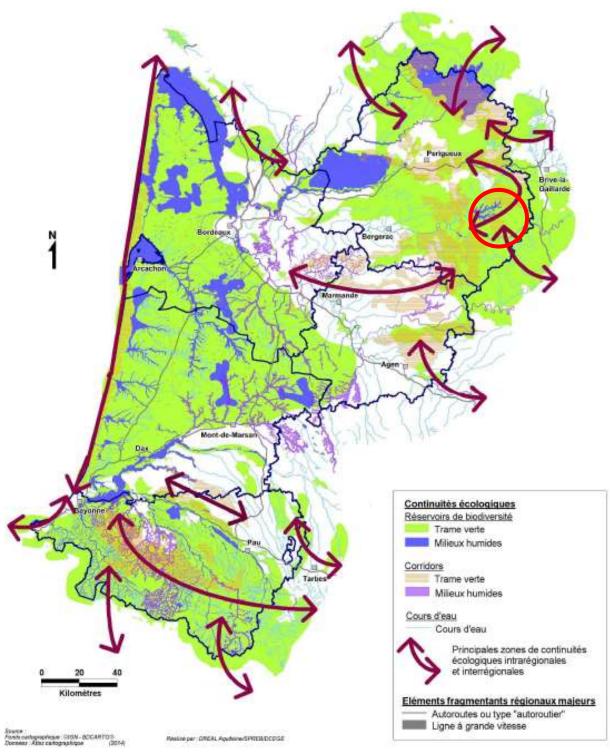
Carte 13. Cartographie des zones classées Natura 2000 (représentées par les surfaces violettes) sur la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)

3.3. TRAME VERTE ET BLEUE

La CCSPN représente un secteur de réservoirs et de corridors de biodiversité majeur pour la Trame Verte et Bleue⁵ (TVB) à l'échelle régionale et inter-régionale. La figure suivante présente schématiquement la TVB à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine :

⁵ La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique. La TVB contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.





Carte 14. Carte schématique de la TVB en Nouvelle-Aquitaine (source : SRCE Aquitaine)





La figure suivante se focalise sur la TVB à l'échelle de la CCSPN :

Maillage écologique bleu remarquable à l'échelle régionale Maillage écologique vert remarquable à l'échelle régional,

composé de réservoirs de biodiversité et de corridors

Carte 15. Zoom sur la CCSPN à partir de la carte schématique de la TVB en Nouvelle-Aquitaine (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)





4.MILIEU HUMAIN

4.1. PAYSAGES ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL

4.1.1. LES ENTITES PAYSAGERES DU SECTEUR NORD

Le secteur nord du territoire de la CCSPN est composé de plusieurs espaces remarquables et contrastés. Les 4 entités paysagères présentées ci-après traduisent des perceptions propres à une organisation spécifique du relief, du bâti, de la forêt et de l'agriculture.

4.1.1.1. LA VALLEE DE LA BEUNE

La vallée de la Grande Beune est un espace naturel remarquable (classé Natura 2000) pour sa biodiversité et ses paysages. Dans cette vallée encaissée, partiellement occupée et entretenue par l'élevage, les boisements ferment de plus en plus le paysage de fond de vallée. Sur les plateaux se développent une campagne vallonnée façonnée par la polyculture avec une nette dominante de l'élevage. L'habitat traditionnellement implanté en surplomb de la vallée profite de belles perspectives lointaines. Il s'organise en hameaux et fermes dispensées, installées en proue. D'anciennes fermes et de vieux moulins jalonnent encore le lit de la rivière.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.1.2. LE PLATEAU DU SARLADAIS

Cette partie est la plus haute du territoire de la CCSPN. C'est un plateau vallonné et sillonné par des petites vallées secondaires aux versants très boisés. Sur les replats se développent la polyculture-élevage et un habitat très dispersé. L'activité agricole est aujourd'hui concurrencée par le mitage récent, résultant d'une urbanisation lâche tout au long des routes.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.1.3. LA VALLEE DE L'ENEA

Cette vallée, aux coteaux très boisés, est ouverte et entretenue par l'agriculture encore active. Le boisement est très important sur cette partie du territoire. Sur les plateaux, l'habitat dispersé occupe les petites alvéoles de polyculture-élevage. Dans les grandes clairières ouvertes, les hameaux et les bourgs s'étoffent de constructions récentes.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.1.4. LES COTEAUX DE SARLAT

L'activité agricole y est de moins en moins présente : quelques noyers, prés et petites parcelles cultivées subsistes encore. La ville dense de Sarlat-la-Canéda est installée sur le fond d'un grand vallon. Sa récente extension urbaine morcelle ces pentes boisées, formant l'écrin de la cité. Cet habitat colonise les versants à la recherche d'un cadre arboré et de jolis points de vue sur la cité historique ou sur la campagne.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)





4.1.2. LES ENTITES PAYSAGERES DU SECTEUR SUD

Le secteur sud du territoire de la CCSPN est composé de plusieurs espaces remarquables et contrastés. Trois entités paysagères, dont deux (le plateau et les coteaux du Sarladais) sont communes avec le territoire du secteur nord, traduisent des perceptions propres à une organisation spécifique du relief du bâti, de la forêt et de l'agriculture.

4.1.2.1. LE PLATEAU DU SARLADAIS

Constitué des parties les plus élevées du territoire, ce secteur forme un plateau vallonné largement boisé offrant un écrin végétal aux fermes traditionnelles très isolées installées sur les méplats du relief. Territoire de polyculture et d'élevage, ce paysage vernaculaire évolue avec le développement de l'habitat individuel. L'activité agricole est aujourd'hui concurrencée par un mitage récent (urbanisation diffuse, dispersion le long des voies de communication) dû à l'augmentation de la pression foncière aux abords de Sarlat-la-Canéda.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.2.2. LES COTEAUX DU SARLADAIS

Le relief est parfois fortement accidenté. Les coteaux, mêlant falaises rocheuses et versants abrupts, restent très boisés. A l'instar de Sarlat-la-Canéda, la rurbanisation ne s'installe que dans les talwegs des vallées secondaires ou sur les hauteurs les mieux exposées. Elle concurrence, en ces lieux privilégiés, la polyculture et le petit maraîchage. Les villages les plus pittoresques de la CCPSN s'implantent en limite de ce secteur aux pieds des coteaux et sur les rives de la Dordogne. Ils offrent un échantillon emblématique de l'architecture traditionnelle du Périgord.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.2.3. LA VALLEE DE LA DORDOGNE

Les méandres de la vallée de la Dordogne bénéficient de vues panoramiques. La plaine, largement dévolue à l'agriculture intensive est en contraste avec la polyculture du plateau calcaire. L'exploitation des sols sur de grandes parcelles ménage de larges points de vue sur les villages de ce territoire. L'habitat traditionnel est isolé ou groupé sous la forme de hameaux ou de bourgs. Le bâti récent, plus diffus, est dispersé ou s'organise le long des voies de communication hors des zones inondables. Les berges de la Dordogne et leurs haies en ripisylve soulignent le sillon de cette vallée, paysage emblématique de ce territoire.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.3. L'ARCHITECTURE RURALE TRADITIONNELLE

Les bourgs sont pour la plupart denses et structurés. Ils s'implantent indifféremment en vallée, sur la pente ou sur les plateaux, voire en proue. L'habitat ancien est aussi regroupé en hameaux. Nombreux dans le nord, ils sont complétés de fermes isolées et essaimées sur tout le territoire. Dans ce secteur vallonné, les bâtiments s'adaptent à la topographie. Les fermes sont constituées de nombreux bâtiments abritant chacun une fonction distincte : la maison, la grange étable et les dépendances. Ils s'organisent autour de la cour, lieu de travail et de vie. Celle-ci est toujours bien marquée, soit en cour ouverte, où les bâtiments sont implantés sur deux ou trois côtés, complétés par des murets, soit en cour fermée, où les bâtiments sont tous accolés, avec un accès par un portail ou un porche. Les fermes en alignement sont plus rares. Lorsqu'elles s'implantent parallèlement à la rue, leur cour disparaît.





On y trouve différents types des bâtiments :

- Des maisons
- Des granges étables
- Des séchoirs à tabac, noix ou châtaigne
- Des annexes et dépendances

Les murs sont réalisés en moellons de calcaire ourdés au mortier de chaux. Ils sont enduits par souci de protection. Les encadrements d'ouvertures et les chaînes d'angles sont en pierre de taille. Une bande chaulée blanche souligne les toitures et parfois les ouvertures complétant ainsi ces mises en oeuvre soignées. La qualité du calcaire offre une palette de petites lucarne sobres ou plus ouvragées.

La construction des toits avec la lauze s'effectue dans le Périgord selon le principe du tas de charge. Ceci impose des très fortes pentes (130%). Les toits offrent ainsi un important volume de combles, utilisé comme lieu de stockage. Les grands pans de lauze sont ponctués de quelques houteaux (éléments de ventilation) et de petites lucarnes.

La restauration coûteuse des toits et l'adaptation des bâtiments aux nouveaux besoins des exploitations ont fait petit à petit disparaître la lauze. Dans les habitations, elle est remplacée par la tuile plate. Dans les granges, pour augmenter le volume de stockage, les murs sont souvent réhaussés avec la lauze récupérée de leur toiture. Le nouveau toit, de pente moyenne, est alors couvert en tuiles mécaniques. Seuls quelques rangs de lauze sont encore visibles en bas de toiture.

Le bois habille les façades des dépendances ou des séchois à tabac.

Les potagers et jardins des maisons traditionnelles, sont souvent ceinturées de murets et accessibles par des portillons ouvragés. Dans les hameaux et bourgs, les murs sont hauts et rendent ces cours et jardins plus intimes. Les porches et les piles décorées participent à la mise en scène des limites de propriété. Les abords des fermes encore en activité sont constitués de verges, de potagers ou de jouelles (rangées de vignes complantées de fruitiers). L'entrée des fermes est parfois bordée d'alignements de fruitiers ou de vergers (pommiers, pêchers, noyers...). Ce patrimoine végétal rural témoigne d'une ancienne pratique de polyculture vivrière.

Les murs de pierre entourant les constructions marquent les entrées et dessinent les limites du cadre bâti. En leur absence, le traitement des abords, libéré des contraintes du relief, devient alors plus diffus. Un bosquet peut ainsi servir d'écrin.

Le tilleul ou le marronnier, et occasionnellement le frêne, est l'arbre maître des cours de fermes. De grands arbres d'ornement tels que le cèdre, l'if ou le pin sont fréquents dans les parcs des bâtisses cossues aux entrées parfois plantées d'une allée (ornes, charmes, tilleuls, platanes). Le chêne vert au feuillage persistant et sombre est un élément identitaire du territoire, à la fois présent aux abords du bâti et sur les voteaux secs et caillouteux.

Les jardins sont souvent agrémentés de buis et d'un cortège d'arbustes dont les essences varient selon les sols : lilas en sol calcaire et hortensias en sol acide. Le sol sarladais hétérogène peut donc accueillir d'innombrables essences. Les haies d'arbustes champêtres , identité locale, favorisent la tenue des terres. Elles tendent à disparaître avec la déprise agricole et l'enfrichement. La treille de vigne largement répandue anime les façades et apporte un peu d'ombre.

En Sarladais, les constructions anciennes ou récentes sont essentiellement réalisées sur des terrains en pente. Des murs de soutènement maintiennent les terres et créent des jeux de terrasses avec des surfaces planes. Ils permettent d'éviter les talus trop importants.





(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.4. ATOUTS, CONTRAINTES ET ENJEUX

4.1.4.1. PROTECTIONS MULTIPLES

4.1.4.1.1. Sites classés et inscrits

La loi de 1930 relative aux sites classés et inscrits⁶ permet de protéger des espaces d'une grande diversité (parcs et jardins, espaces naturels, paysages, pays et terroirs marqués par l'empreinte humaine, écrins paysagers des monuments, etc.) pour lesquels la seule protection des abords serait insuffisante ou inadaptée. L'objectif est la conservation des milieux et des paysages dans leur qualité actuelle pour mettre en valeur leur diversité.

Les sites classés au titre de la loi de 1930 sur le territoire de la CCSPN sont les suivants :

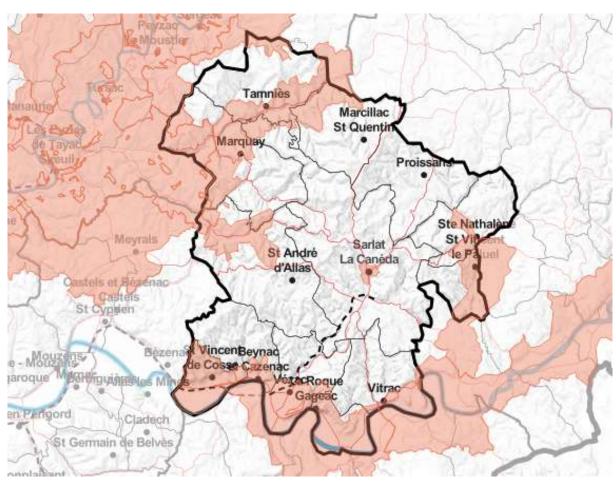
- La vallée de la Vézère et sa confluence avec la Petite et la Grande Beune (classée depuis le 11 décembre 2015) ;
- Les cabanes en pierre du Breuil (classées depuis le 14 mars 1968);
- Les grottes de Cro-Bique (classées depuis le 17 novembre 1964);
- Le parc du château de Marqueyssac (classé depuis le 16 décembre 1969).

(source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

L'ensemble des sites classés ou inscrits est présenté dans la carte ci-après :

⁶ Les sites classés présentent un intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel, et méritent d'être distingués et rigoureusement protégés. Les sites inscrits ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de près.





Carte 16. Cartographie des sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930 (représentés par les surfaces rouges) sur le territoire de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)

4.1.4.1.2. Monuments historiques

La loi du 31 décembre 1913 relative aux Monuments historiques permet de protéger certains bâtiments à caractère patrimonial (cette loi est complétée par la loi du 23 février 1943 qui fixe un périmètre de protection de 500 mètres autour de l'édifice).

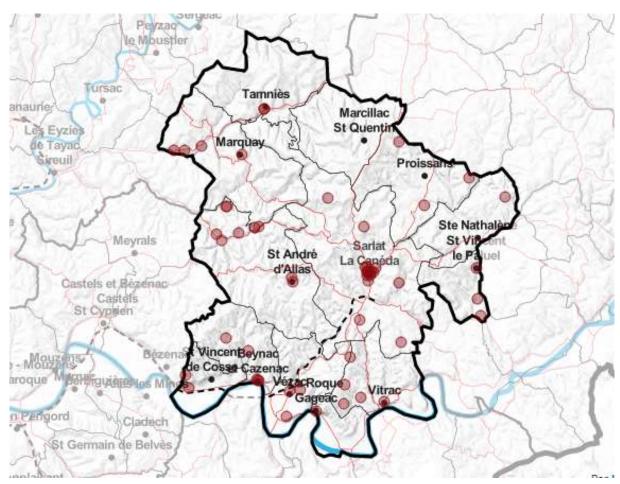
La commune de Sarlat-la-Canéda compte à elle seule 28 monuments classés et 83 inscrits. Les autres communes du territoire de la CCSPN comptent 37 monuments supplémentaires, dont 12 classés et 25 inscrits. La CCSPN totalise ainsi près de 150 monuments historiques.

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

La carte suivante indique où se trouvent ces monuments :







Carte 17. Localisation des monuments historiques classés ou inscrits au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur le territoire de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)

4.1.4.1.3. ZPPAUP

La loi du 7 janvier 1983 relative aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) a pour but de protéger et mettre en valeur des ensembles urbains ou paysagers cohérents pour des raisons esthétiques ou historiques.⁷

Le sud du territoire de la CCSPN contient quatre ZPPAUP qui recouvrent une surface totale d'environ 3687 hectares :

- Beynac-et-Cazenac, créée le 30 Décembre 1994 (couvre près de 1093 ha) ;
- Vézac, créée le 2 Mars 1995 (couvre près de 731 ha);
- La Roque-Gageac, créée le 31 Août 1994 et révisée le 3 Mars 2008 (couvre près de 720 ha) ;
- Vitrac, créée le 13 Mars 1995 et révisée le 11 Mars 2008 (couvre près de 1143 ha).

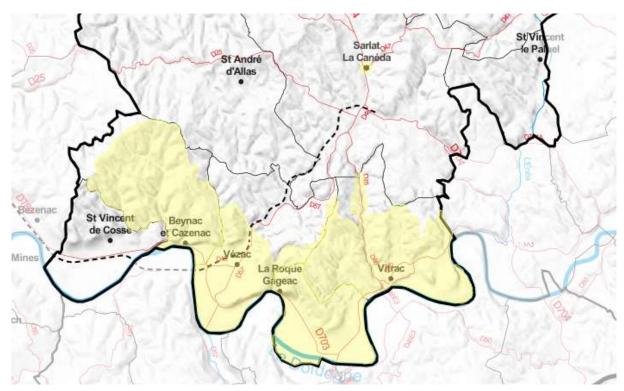
(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Les ZPPAUP (Sites patrimoniaux remarquables) sont représentés sur la carte suivante :

-

⁷ En 2010, avec la loi Grenelle II, les ZPPAUP sont devenues des Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), pour devenir ensuite, le 7 juillet 2016, des Sites patrimoniaux remarquables (SPR), qui remplacent également les secteurs sauvegardés (les décrets d'application sont en attente de promulgation).





Carte 18. Cartographie des Sites patrimoniaux remarquables (représentés par la surface jaune) sur le territoire de la CCSPN (source : Album des territoires, CAUE Dordogne)

4.1.4.1.4. Plans de sauvegarde et de mise en valeur

La commune de Sarlat-la-Canéda fait l'objet d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) au titre de la loi Malraux⁸ depuis le 27 août 1964. Le PSMV concerne un bâti intra-muros réparti sur 10 hectares et composé de 57 monuments historiques.

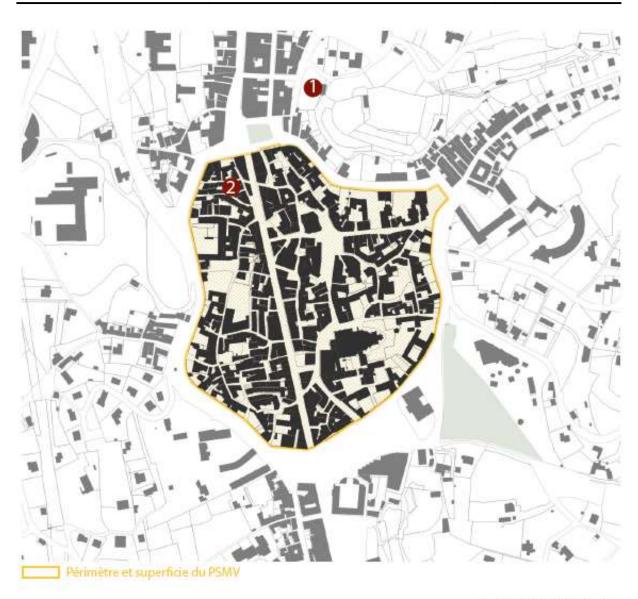
(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Le PSMV est présenté dans la figure suivante :

⁸ La loi du 4 août 1962 relative à la protection du patrimoine historique et esthétique, dite loi Malraux, permet la création de secteurs sauvegardés. La protection s'appuie sur l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui édicte les règles d'urbanisme et d'aménagement.







(1) Marché couvert dans l'ancienne église Sainte Marie

(2) Ancienne abbaye Sainte Claire, reconvertie en logements HLM

Carte 19. Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de Sarlat-la-Canéda (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

4.1.4.2. TERRE D'ACCUEIL ET DE TOURISME CULTUREL

4.1.4.2.1. Sur le secteur nord du territoire

Avec près de 9000 lits, le secteur nord de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir propose un large panel d'hébergement touristiques. Pour satisfaire le public familial, les campings, souvent très bien équipés, offrent les plaisirs de la campagne sarladaise. Gîtes, meublés de tourisme, hébergements collectifs, chambre d'hôtes et hôtels aux niveaux de prestation variés accueillent également de nombreux estivants et visiteurs étrangers. Dans certaines communes, les résidences secondaires, plus nombreuses que les principales, complètent cet hébergement saisonnier.





Aujourd'hui, si les premières générations de gîtes ruraux font place aux résidences de tourisme au confort plus actuel, la gastronomie, avec ses spécialités périgourdines, reste toujours la vitrine attractive du territoire. Différentes manifestations tout au long de l'année en témoignent : fête de la truffe, de l'oie, marchés au gras, etc. L'hôtellerie, particulièrement développée à Sarlat-la-Canéda, accueille essentiellement les touristes étrangers venant de très loin pour découvrir les grands sites voisins comme Lascaux, Padirac, Rocamadour, etc. Le dynamisme de la vie culturelle de Sarlat-la-Canéda est également un catalyseur pour le territoire : festival des arts de la rue, du film, etc. créent des évènements saisonniers dans la ville. L'ensemble de son patrimoine architectural est à découvrir lors de visites-découvertes dans le cadre de Ville d'Art et d'Histoire.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.4.2.2. Sur le secteur sud du territoire

Avec une capacité d'accueil de 6550 lits, la partie sud de la CCSPN (3600 habitants) triple sa population en plein saison. Toute l'offre d'accueil touristique est représentée : campings, villages de vacances (gisement principal), gîtes, meublés de tourisme, hôtels prestigieux. Aux découvertes culturelles (châteaux, jardins, églises, etc.) s'ajoutent celles des grands sites (vallées, falaises, cingles, etc.), les activités de loisirs (canoës, gabarres, montgolfières, golf, etc.) et la gastronomie, image traditionnelle et immatérielle du Périgord.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

4.1.4.3. VERS UN MAINTIEN DES PAYSAGES

L'agriculture a façonné les paysages et le cadre de vie, elle a également donné l'identité gastronomique du territoire. Forte de ses productions locales très diversifiées (foie gras, noix, tabac, etc.), elle tend à prendre en compte les enjeux environnementaux. Un marché bio à Sarlat-la-Canéda et un centre de formation au maraîchage biologique répondent aujourd'hui à cette tendance, satisfaisant autant les consommateurs que les producteurs en cours de reconversion.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.2. AMENAGEMENT, URBANISME, PARC BATI

4.2.1. ZONES CONSTRUCTIBLES

4.2.1.1. SECTEUR NORD DU TERRITOIRE

La loi du 7 janvier 1983 a instauré le principe de constructibilité limitée pour les communes ne possédant pas de document d'urbanisme (Carte communale ou Plan local d'urbanisme). Cette loi limite très fortement tout extension communale dans une région où l'habitat traditionnel est implanté de façon éparse. La Carte communale détermine, à partir d'un diagnostic de territoire, des zones non constructibles, ainsi que des zones constructibles où le Règlement national d'urbanisme s'applique.

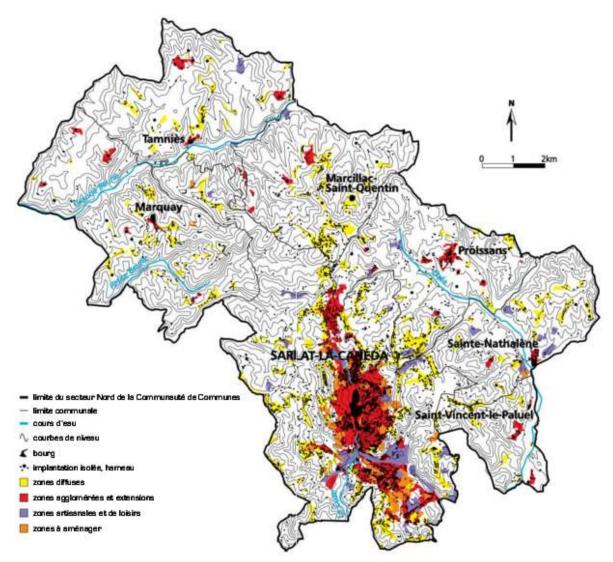
Toutes les communes sont dotées d'un document d'urbanisme approuvé et opposable aux tiers, que ce soit des cartes communales, POS (Vezac et Beynac) ou PLU (Vitrac et Sarlat-la-Canéda). Le secteur sauvegardé du centre historique de Sarlat-la-Canéda est réglementé par un Plan de sauvegarde et de mise en valeur, document d'urbanisme plus précis qui se substitue au PLU.

La carte ci-après fait la synthèse des espaces constructibles de l'ensemble des communes et montre les différents modes d'urbanisation possibles :





- Zones diffuses : 44% des zones constructibles concernent des espaces libres vierges ou situés entre des bâtis isolés, égrenés le long d'une voie existante.
- Espaces déjà agglomérés et leurs extensions : 36% des terrains constructibles se situent dans les bourgs et villages et leurs continuités immédiates.
- Zones d'activités et de loisirs: 12% des espaces constructibles sont affectés à une activité artisanale ou de loisirs (ils sont voués autant aux équipements de tourisme et de loisirs qu'aux activités artisanales).
- Zones à aménager: 8% des zones constructibles nécessitent un plan d'aménagement, souvent avec création de voiries afin de pouvoir y implanter les nouvelles constructions. Ces espaces seront en général plus denses que les zones diffuses et s'accompagneront d'équipements urbains (trottoirs, éclairage public, etc.).



Carte 20. Synthèse des espaces constructibles et modes d'urbanisation possibles dans le secteur nord de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

Les zones constructibles offrent des parcelles de 2500 m² en moyenne (sauf à Sarlat-la-Canéda). Selon leur situation géographique, elles se répartissent ainsi :





- 49% occupent des pentes ;
- 33% sont sur les plateaux et plaines ;
- 10% s'installent sur les lignes de crête ;
- 8% d'entre-elles se trouvent en vallée.

Malgré le caractère boisé du secteur nord de la CCSPN (32% de forêt), 51% des terrains constructibles sont non boisés et ont donc un potentiel d'impact paysager plus important.

L'architecture, l'adaptation au terrain des nouvelles constructions et le traitement de leurs abords nécessiteront donc une attention toute particulière afin de créer une urbanisation bien intégrée au contexte paysager existant.

La covisibilité des terrains ne concerne que 8% des parcelles constructibles. Néanmoins, ces zones sont d'autant plus sensibles qu'elles se situent souvent en ligne de crête et sont non boisées. Leur urbanisation aura donc un impact fort dans le paysage.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.2.1.2. SECTEUR SUD DU TERRITOIRE

Toutes les communes possèdent un document d'urbanisme opposable aux tiers ou en cours de révision. Les communes de Saint-Vincent-de-Cosse, Saint-André-d'Allas et La Roque-Gageac disposent d'une Carte communale. Les communes de Beynac-et-Cazenac et Vézac sont dotées de Plans d'Occupation des Sols (POS). Le PLU de la commune de Vitrac est en cours d'élaboration.⁹

Par ailleurs, certaines zones constructibles peuvent être affectées par des règlements complémentaires. Ainsi, les communes de Beynac-et-Cazenac, La Roque-Gageac, Vézac et Vitrac sont concernées par des ZPPAUP avec des règles spécifiques.

72% des terrains constructibles sont situés dans une zone protégée.

Les communes riveraines de la Dordogne sont soumises à un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) qui organise (ou interdit) les constructions nouvelles.

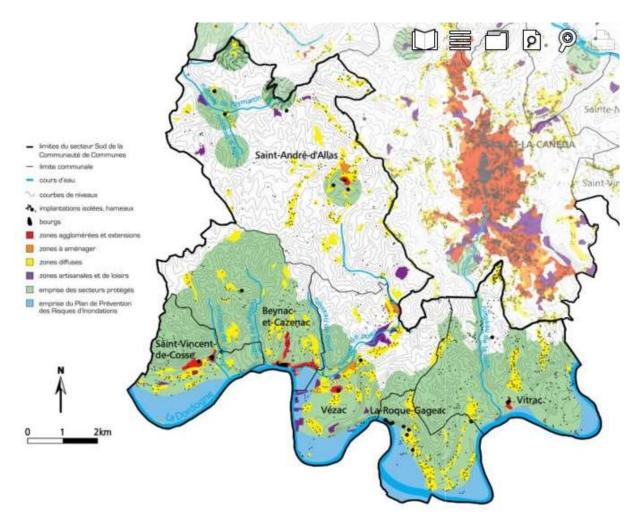
La carte ci-après fait la synthèse des espaces constructibles sur le secteur sud de la CCSPN et montre les différents modes d'urbanisation possibles :

- Zones diffuses : 80% des zones constructibles concernent des espaces où les nouvelles constructions s'égrènent le long des voies existantes sans aménagement ni traitement urbain spécifique.
- Zones d'activités et de loisirs: 10% des espaces constructibles sont affectés à une activité artisanale ou de loisirs. Sur ce territoire, ils sont essentiellement voués à es équipements de tourisme et de loisirs, tels que les campings situés pour la plupart dans la vallée de la Dordogne.
- Zones à aménager: 6% des zones constructibles nécessitent un plan d'aménagement, souvent avec création de voiries. Ces espaces seront en principe plus denses et plus paysagés que les zones diffuses et s'accompagneront d'équipements urbains (trottoirs, éclairage public, etc.).
- Espaces déjà agglomérés et leurs extensions : 4% des terrains constructibles se situent dans les bourgs et villages ou leurs continuités immédiates.

-

⁹ Les POS et PLU définissent des zones constructibles qualifiées, plus ou moins denses, avec des règles d'implantation ou d'aspect des constructions.





Carte 21. Synthèse des espaces constructibles et modes d'urbanisation possibles dans le secteur sud de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

Les zones constructibles offrent de vastes parcelles de 2500 m² en moyenne. Selon la situation géographique, elles se répartissent ainsi :

- 38% sur les plateaux et plaines ;
- 31% en vallée;
- 29% sur les pentes ;
- 2% sur les lignes de crête.

Malgré le caractère boisé du secteur sud de la CCSPN (75% de forêt), les terrains sont pour 63% d'entre-eux non boisés, et 6% en clairière. La covisibilité, autre que lointaine, ne concerne que 7% des parcelles constructibles.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

4.2.2. EVOLUTION URBAINE DE SARLAT-LA-CANEDA

Dès le Moyen-Âge, le territoire s'est structuré avec l'abbaye de Sarlat, située au cœur du vallon étroit de la Cuze. A l'intérieur de la ville close, les hôtels particuliers rivalisent par leur architecture de pierre aux toitures d'ardoises, de lauzes ou de tuiles. Ils délimitent de nombreuses places et petites cours, créent des passages couverts et des ruelles étroites.





En 1750, les anciens fossés sont comblés et transformés en boulevards permettant à la ville de se développer hors des murs. Les faubourgs sont construits en fond de vallée. La « traverse » perce au XIXème siècle également le cœur dense de la cité afin d'assainir la ville.

Au fil du temps, des équipements structurent les alentours (hôpital, couvent, collège, jardin, etc.) et embellissent la ville. Après la Seconde Guerre Mondiale, le pied des coteaux est grignoté par les premiers pavillons. Les 30 glorieuses ont vu le développement d'autres formes d'habitat : le pavillon doté d'un petit jardin et les petits immeubles collectifs. Bien que Sarlat soit au cœur d'une campagne, au cours du XXème siècle, le développement de l'industrie et la déprise agricole ont contribué à la migration de la population vers la ville.

A partir des années 1980, l'urbanisation de Sarlat forme un ruban dans le fond du vallon puis fait fi du relief de cuvette et de buttes entourant la ville. Actuellement, elle gagne les coteaux jusqu'au sommets des pechs alentours et happe les noyaux des villages anciens de Temniac et de La Canéda.

Ainsi, sur les pentes apparaît un mitage plus ou moins caché par les boisements. Sur les zones planes, les anciennes fermes, entourées de terres agricoles, résistent tant bien que mal à cette pression urbaine, mais les nouveaux pavillons finissent peu ou prou à se mêler à ce tissu ancien. Ici, les habitants des constructions récentes recherchent un jardin de bonne taille, de beaux points de vue et un cadre arboré ou rural. Cette périurbanisation se poursuit sur les communes proches de Sarlat-la-Canéda.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

4.2.3. EVOLUTION URBAINE DU SECTEUR NORD

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, la ville se développe autour du coeur ancien et conserve la mixité du commerce et de l'habitation. Les îlots bâtis sont très denses et desservis par des ruelles sinueuses puis des rues larges et rectilignes. Avec les faubourgs commencent l'urbanisation le long des rues bordées de bâtiments mitoyens. La maison est à R+2 ou R+3 avec une activité en rez-de-chaussée. Elle est alignée sur la rue avec parfois un petit jardin et consomme peu d'espace.

Le développement de la ville se poursuit par l'urbanisation des coteaux et des hauteurs. L'habitat est organisé en opérations groupées (habitats collectifs ou lotissements d'habitations individuelles). Les fermes isolées sont englobées dans ce nouveau tissu urbain. L'apparition de la voiture et de son usage systématique ont engendré la séparation des fonctions d'habitat et de commerce. Les logements à R+1 sont doté de petits jardins ou d'espaces verts collectifs.

L'urbanisation s'éloigne de la ville. A chaque activité correspondent une zone et un bâtiment. Les zones artisanales et commerciales accueillent les bâtiments industriels, les espaces de loisirs et les équipements sportifs. Les maisons s'égrènent le long des voies de façon diffuse, sans plan d'aménagement, et s'implantent au milieu de leur grande parcelle. Cette urbanisation consomme beaucoup d'espace, rattrape les anciens villages et accentue le mitage des espaces ruraux.

Les exploitations agricoles mêlent encore logement et activité professionnelle sur un même lieu. Leur présence maintient également les grands paysages du Sarladais. Cependant, l'apparition de maisons éloignées des villages tend à consommer ces espaces. Isolées au milieu de leur très grande parcelle (3000 m²) sans aménagement paysager adapté, elles banalisent ces grands territoires ruraux.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)





4.2.4. LA RURBANISATION DU SECTEUR SUD

Le secteur sud de la CCSPN est composé de six communes rurales pour lesquelles la ville de Sarlat-la-Canéda (située dans le secteur nord), limitrophe, joue le rôle de moteur urbain et économique. Les six communes du secteur sud ont des profils différents mais présentent toutes un développement urbain notoire.

Commune	Surface du territoire	Densité de population	Part des zones constructibles	Part du territoire en zone inondable
Beynac-et-Cazenac	12,7 km²	40 hab./km²	9,5%	4%
La Roque-Gageac	7,2 km²	57 hab./km²	12,3%	43%
Saint-André-d'Allas	28,8 km²	26 hab./km²	6,7%	
Saint-Vincent-de-Cosse	7,2 km²	54 hab./km²	8,6%	32%
Vézac	13 km²	47 hab./km²	14,2%	15%
Vitrac	14,4 km²	59 hab./km²	4,7%	10%

Tableau 2. Chiffres clés des communes de CCSPN Sud (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010)

Le PLUi est actuellement (juillet 2018) en cours d'élaboration sur la CCSPN.

4.3. ACTIVITES HUMAINES

4.3.1. DEMOGRAPHIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

4.3.1.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Jusqu'en 1990, la croissance de la population de la CCSPN a toujours été largement supérieure à celle du reste du Périgord Noir et de la Dordogne (sans le Périgord Noir). Lors de la période la plus récente (2008-2013), la variation annuelle de la population de la CCSPN progresse de près de 0,1 point alors qu'elle baisse très significativement sur le reste du Périgord Noir et dans une moindre mesure sur la Dordogne (sans le Périgord Noir).

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)





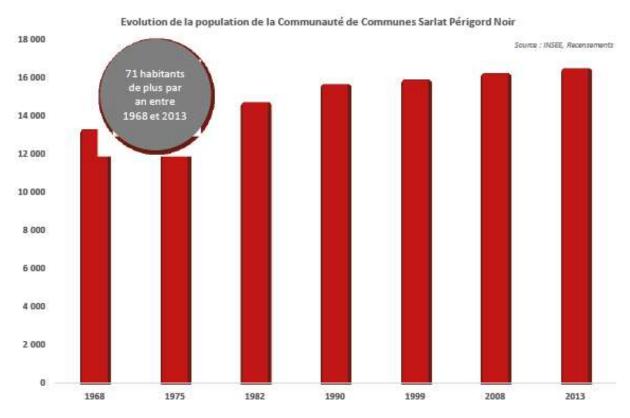


Figure 1. Evolution de la population de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

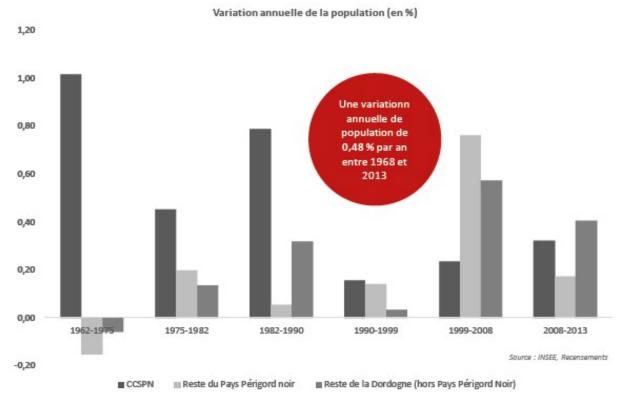


Figure 2. Variation annuelle de la population en Dordogne et dans la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)





4.3.1.2. EVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNE

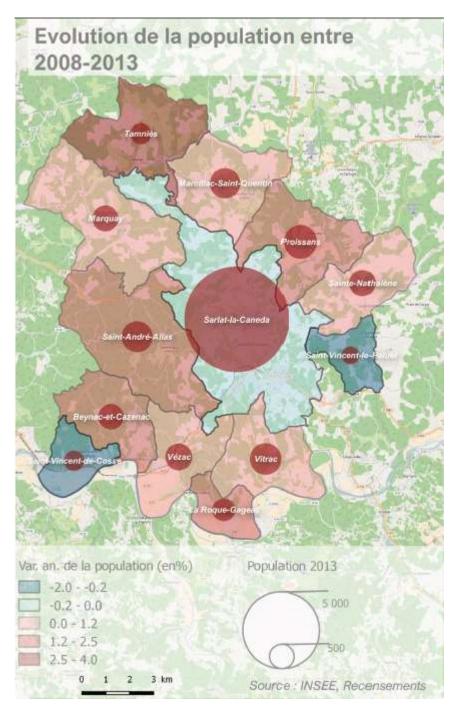
Plus d'un habitant sur deux du territoire réside à Sarlat-la-Canéda.

Commune	Population 2013
Beynac-et-Cazenac	554
Marcillac-Saint-Quentin	786
Marquay	573
Proissans	968
La Roque-Gageac	449
Saint-André-d'Allas	823
Sainte-Nathalène	578
Saint-Vincent-de-Cosse	352
Saint-Vincent-le-Paluel	269
Sarlat-la-Canéda	9 259
Tamniès	381
Vézac	615
Vitrac	857

Tableau 3. Population des communes de la CCSPN en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Sur la CCSPN, les périphéries sont dynamiques mais la ville-centre présente une baisse de population structurelle.





Carte 22. La population est son évolution par commune entre 2008 et 2013 sur la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Entre 1990 et 2013, Sarlat-la-Canéda a perdu 650 habitants pendant que les autres communes gagnaient 1 475 habitants.





4.3.1.3. LE LIEN ENTRE LA DEMOGRAPHIE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le tourisme a un impact fort sur le peuplement de la CCSPN. La croissance démographique du territoire ne repose plus que sur son attractivité.

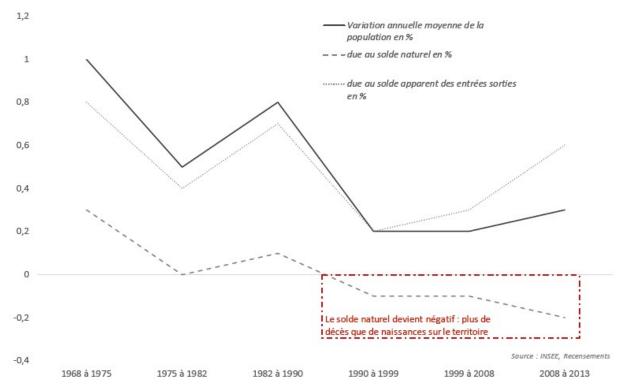


Figure 3. Evolution de la population de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

4.3.1.4. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'attractivité du territoire est portée par de nouveaux arrivants majoritairement âgés. Ce phénomène n'est pas sans conséquence : le territoire vieillit plus vite et les besoins changent (moins de crèches et d'écoles mais davantage de services aux personnes âgées).





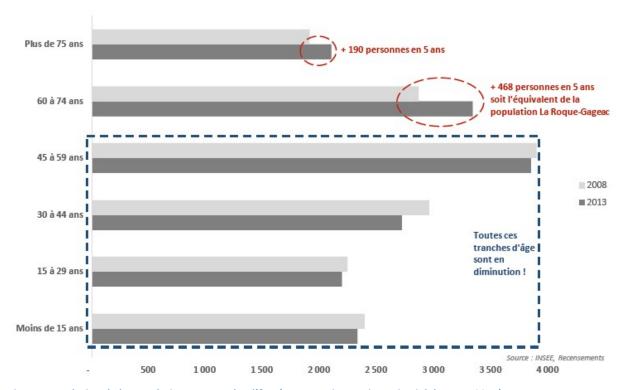


Figure 4. Evolution de la population par tranche d'âge (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

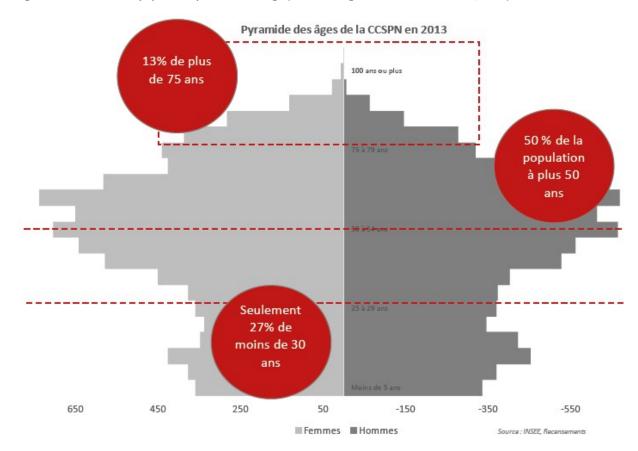


Figure 5. Pyramide des âges de la CCPSN en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)





Le vieillissement de la population, phénomène mécanique et naturel, touche l'ensemble du territoire français. Cependant, sur la CCSPN, la part des personnes les plus âgées (de plus de 75 ans) s'élève à 13%, ce qui est largement supérieur à la moyenne française, qui est de 9%. En outre, sur le territoire, plus d'un tiers de cette population est âgée de plus de 85 ans, soit environ 700 personnes.

Le vieillissement marqué de la population sur le territoire de la CCSPN a pour répercussion une augmentation du nombre de retraités. La part ces derniers est ainsi passée de 34% en 2008 à 36% en 2013. Compte tenu de ce vieillissement de la population, l'évolution de l'offre de services et d'équipements s'avère être un enjeu important.

4.3.1.5. L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

En 2015, 800 équipements, dont près de 600 pour la seule commune de Sarlat-la-Canéda, étaient recensés sur le territoire, soit un taux de 49 équipements pour 1000 habitants (la moyenne nationale est de 35). Le territoire a une densité d'équipement supérieure à la moyenne nationale des petites villes et même à la moyenne nationale des villes moyennes.

Logiquement, les gammes supérieures (lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi, etc.) et intermédiaires (collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie, etc.) sont très largement concentrées sur la commune de Sarlat-la-Canéda.

Ţ	Nombre d'équipe-	Densité d'équipements pour 1000 hab.			
	ments en 2015	CCSPN	Moyenne natio- nale des petites villes	Moyenne Natio- nale des Villes moyennes	Moyenne Natio- nale des Grandes Villes
Gamme de proximité	582	35,3	30,1	28,6	34,8
Gamme inter- médiaire	160	9,7	7,2	6,5	7,9
Gamme supé- rieure	58	3,5	2	2,9	3,7

Tableau 4. Comparaison des densités d'équipements (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Cette offre est fortement liée à la vitalité touristique du territoire. La Roque-Gageac en est le bon exemple. Son taux est très fort puisqu'il attend 47 équipements pour 1000 habitants. Hors saison, ce taux est bien plus faible et comparable aux autres villages de la Communauté de Communes.

L'enjeu pour le territoire est la conservation de son offre en équipements et services, remarquable pour un bassin de vie d'une petite ville.





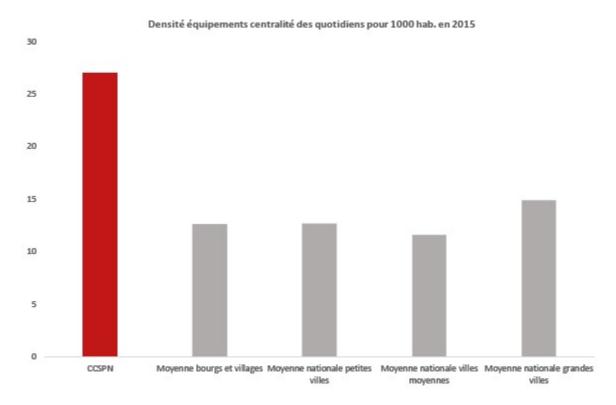


Figure 6. Densité comparée des équipements de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

En ce qui concerne l'éducation, toutes les communes ont une école de premier cycle (en Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) pour toutes, à l'exception des communes de Saint-Vincent-le-Paluel et Saint-Vincent-de-Cosse. Plusieurs RPI regroupent des communes de la CCSPN et des communes d'autres EPCI.

4.3.2. ACTIVITE ECONOMIQUE

4.3.2.1. LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

Sarlat-la-Canéda apparaît une nouvelle fois comme une petite ville singulière où les dynamiques commerciales du centre-ville et de la périphérie se côtoient.

En 2016, la CCSPN comptait 633 établissements commerciaux, soit un tiers de l'ensemble des établissements du Périgord Noir. Ce commerce reste fortement concentré sur Sarlat-la-Canéda (commerce fixe et de plein vent). La CCSPN est par ailleurs peu touchée par la vacance commerciale. Les locaux vides sont très rares.

Le poids des cafés-hôtels-restaurants est très élevé, représentant la première filière commerciale du territoire (31% des commerces), devant les services également très présents (17%), logiquement davantage concentrés sur Sarlat-la-Canéda.

La diversité commerciale est relativement faible : 35% de l'offre est composée de commerces non alimentaires (équipement de la personne et de la maison, culture-loisirs et hygiène-santé-beauté).

La densité commerciale alimentaire, avec 3,6 commerces pour 1000 habitants, est bien supérieure aux moyennes observées sur les territoires ruraux, qui en comptent en moyenne 1,97, ou sur le pays du Périgord Noir, ce dernier en comptant en moyenne 2. Ces taux sont en partie liés à la présence de commerces saisonniers, fermés en basse-saison.





L'évolution du plancher commercial GMS du territoire a été 20 fois plus rapide que celle de la population dans le même temps. Depuis 2013, 17 000 m² de surface de plancher commercial ont été autorisés en CDAC pour la commune de Sarlat-la-Canéda, ce qui représente une croissance de 38% en 4 ans (ces chiffres ne prennent pas en compte les nombreux projets en cours comme l'ancien site de Leclerc (6 520 m²) ou le projet dans le secteur de Madrazès (6 520m²)).

Avec plus de 240 commerces, le centre-ville de Sarlat-la-Canéda concentre tout juste la moitié des établissements de la commune (480), mettant en évidence l'effet de dispersion de l'offre le long des axes d'entrée de ville nord et sud.

Évolution du plancher commercial GMS (Source : étude préalable à la redynamisation du commerce et de l'artisanat en Périgord Noir dans le cadre du dispositif FISAC)

	2012	2016 (accordé)	Évolution
Sarlat-la-Canéda	40 000 m²	60 000 m ²	+ 38%
Périgord Noir	112 000 m ²	131 000 m ²	+ 17%

Tableau 5. Evolution du plancher commercial des GMS sur le territoire de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

4.3.2.2. LE TOURISME

La CCSPN est située dans un triangle formé par les lieux prestigieux du Périgord que sont les Eyzies, Montignac et Domme.

Le secteur nord du territoire présente de nombreux atouts patrimoniaux et naturels qui en font la première destination touristique de la Dordogne avec Sarlat-la-Canéda comme fer de lance.

Le secteur sud, complémentaire au pôle d'accueil de Sarlat-la-Canéda, joue également un rôle touristique majeur, conjuguant patrimoine de qualité et paysages d'exception. Ses bourgs sont des villages pittoresques dont la principale activité est le tourisme. L'agriculture et ses produits transformés sont également très présents, perpétuant l'image d'une campagne active au cœur de grands sites.

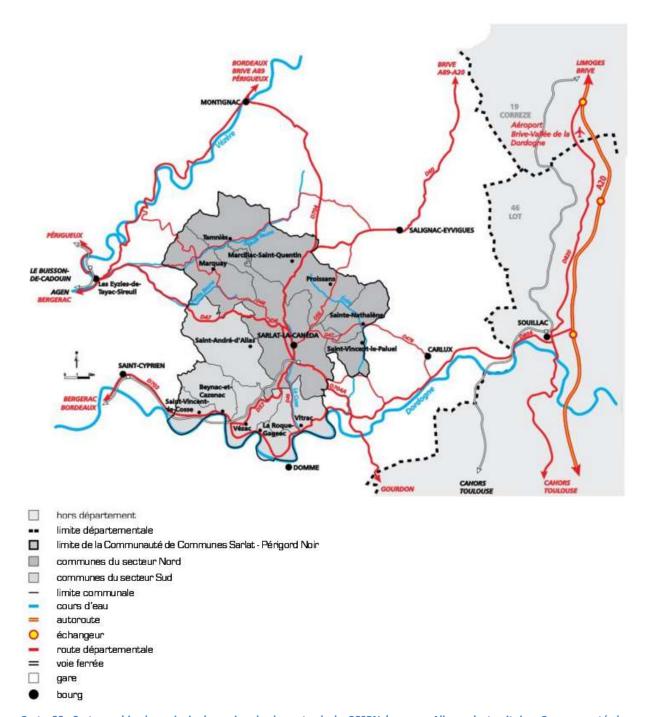
Les accès à la CCSPN par les autoroutes A20 et A89 et par l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne participent au développement de son bassin de vie.

(source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteurs nord et sud, CAUE Dordogne, 2010)

La carte suivante présente la desserte du territoire :







Carte 23. Cartographie des principales voies de desserte de la CCSPN (source : Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010)

Le territoire porte des valeurs clairement identifiées qui attirent chaque année plusieurs millions de touristes. De plus, la CCSPN se trouve être au noeud des principaux flux touristiques du Périgord Noir, au carrefour des axes Lascaux-Sarlat et Sarlat-Rocamadour. Elle est entourée d'une exceptionnelle densité de sites remarquables accessibles dans un rayon de 30 minutes en voiture. Des évènements festifs et gastronomiques ont également été mis en place pour étendre et renforcer l'activité en dehors de la saison estivale, notamment le festival du film en novembre.





La CCSPN dispose d'une offre en hébergement touristique remarquable composée de 40 hôtels, 35 campings et 4 résidences de tourisme disséminés sur l'ensemble du territoire. Au total, cela représente plus de 4000 lits touristiques.

Le tourisme se retrouve dans la majorité des secteurs économiques du territoire, notamment dans les activités d'hébergement, de restauration, de loisirs et d'organisation de voyages, dans l'agriculture (les agriculteurs ont su élargir leurs activités en développant l'agrotourisme), dans les services à la personne, etc. Il représente ainsi 50% des emplois et 35% de l'économie du territoire. Le nombre de visiteurs en 2015 a été estimé à près de 2 millions. Deux filières sont identifiées dans ce secteur d'activité : le tourisme événementiel et d'affaires, et le tourisme durable.

(source: Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

4.3.2.3. LE SECTEUR AGRICOLE

Autour de Sarlat-la-Canéda, l'agriculture s'organise depuis longtemps en petites exploitations de polyculture-élevage. Le sol peu riche et la topographie escarpée expliquent une activité peu intensive. Cette tradition de polyculture et de petites unités a favorisé une diversité de productions : vigne, tabac, truffe, noix, céréales, maïs, bovins, canards, porcs...

Ce mode d'agriculture à échelle humaine crée un paysage pittoresque très attractif. Ainsi, l'agrotourisme s'est fortement développé avec la vente directe et l'organisation de nombreux gîtes, chambres d'hôtes et campings.

En termes de surface, le territoire compte 2000 ha de prairies permanentes, 1500 ha de céréales et 230 ha de fruits à coques. Une diminution de 20% de la surface agricole utile (SAU) a été observée en 22 ans : notamment, les surfaces en terres labourables ont diminué de 12% entre 1988 et 2010 ; les surfaces toujours en herbe ont reculé de 26%. Un fort recul du nombre d'exploitations est également observé : -42% en 5 ans. Les surfaces en cultures permanentes sont cependant passées de 221 ha en 1988 et 309 ha en 2010 avec une progression des noyeraies. L'agriculture représente encore un quart du territoire communautaire.

En ce qui concerne les forêts, 95% d'entre-elles sont privées et 53% des propriétés font moins d'un hectare. Seulement 25% des propriétés forestières font plus de 4 hectares et 50% de ces forêts seraient inexploitables.

(source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

4.3.2.4. L'EMPLOI

4.3.2.4.1. Concentration de l'emploi

L'indicateur de la concentration de l'emploi (mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un) permet d'observer l'attractivité du territoire. Cet indicateur est de 1,3 pour la Communauté de Communes. Le territoire offre plus d'emplois qu'il ne compte d'actifs occupés. Le Sarladais est un bassin d'emploi polarisant une partie importante du Sud-Est de la Dordogne 299 emplois en 2013, dont plus de 80 % se situent sur la commune de Sarlat-La-Canéda. 139 emplois en moins depuis 2008 (baisse de 2%).





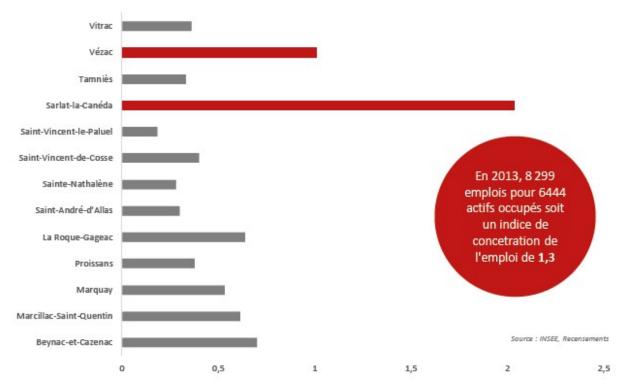


Figure 7. Indice de concentration de l'emploi en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

4.3.2.4.2. Répartition de l'emploi

70% des emplois du territoire font partie de celle-ci.

Le tertiaire est majoritaire : 42% des salariés de la Communauté de Communes travaillent dans le commerce, les transports et les services divers. C'est dans cette catégorie que la majorité des emplois liés au tourisme sont comptés. Si on y ajoute les 35% de salariés de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale on dénombre près de 80% de l'emploi du territoire. C'est très important.

L'industrie, moins visible, est encore bien présente sur le territoire. Elle représente 14% de l'économie. Elle emploie 817 salariés en 2014.

L'agriculture voit également son poids économique se restreindre au fil du temps : 51 salariés sont recensés en 2014. Cependant, il ne faut pas oublier qu'elle a permis le développement d'une industrie agro-alimentaire pourvoyeuse de nombreux emplois sur le territoire. Ces emplois sont comptabilisés dans l'industrie.





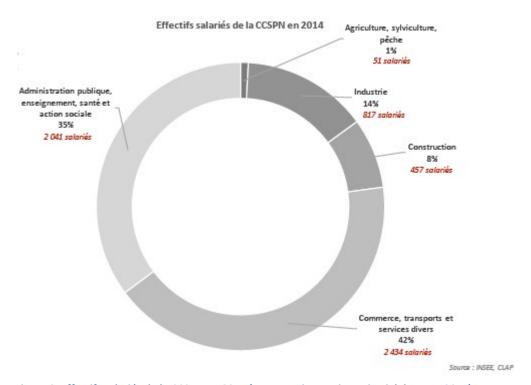


Figure 8. Effectifs salariés de la CCSPN en 2014 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Le tourisme et l'emploi public et/ou parapublic sont les piliers de l'économie sarladaise. A l'heure où des rationalisations de l'emploi public sont évoquées, où l'agriculture est en crise (notamment la filière lait, très importante dans la nord du territoire), l'économie sarladaise doit tendre vers plus de diversification. L'économie sarladaise se compose également d'un tissu artisanal important. Cette économie a l'avantage d'être disséminée sur l'ensemble du territoire. La densité d'offre artisanale est importante : elle est de 21,5 artisans pour 1000 habitants contre 12 en moyenne ; une situation due au bâtiment mais encore plus à la production.

4.3.2.4.3. Actifs résidents/non-résidents

En 2013, 3 300 actifs habitent à l'extérieur et viennent travailler sur une des communes de la Communauté de Communes. Pour 1 actif du territoire qui travaille hors de la Communauté de Communes, 2 actifs résidant hors du Sarladais viennent travailler sur une des communes de l'intercommunalité. Le territoire du Sarladais compte 6 375 actifs résidant. Parmi eux, près de 25% (1 659 actifs) part à l'extérieur.





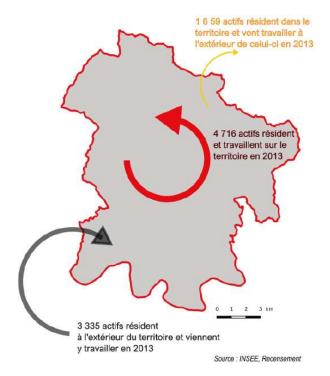


Figure 9. Lieu de résidence de la population active du territoire (source : diagnostic territorial du PLUI 2017)

Au sein même du territoire, les mouvements d'actifs sont très largement tournés vers la commune de Sarlat-La-Canéda.

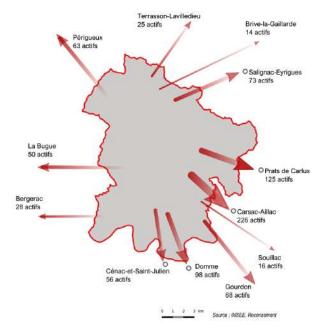


Figure 10. Lieux de travail des personnes actives résidant sur la CCSPN et travaillant hors de celle-ci (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Nombreux sont les flux qui restent proches du territoire. A l'inverse, c'est logiquement la commune de Sarlat-La-Canéda (2 580 actifs) qui accueillent le plus d'actifs provenant de l'extérieur du territoire du Sarladais.





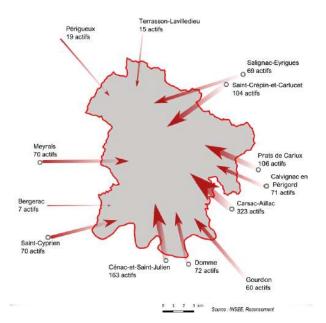


Figure 11. Provenance des personnes actives travaillant sur la CCSPN et résidant hors de celle-ci (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

4.3.2.4.4. Revenu des ménages, chômage et précarité

Beaucoup de ménages du territoire du Sarladais sont des ménages composés soit d'une seule personne, soit de couples sans enfant. Des revenus relativement faibles (19 195€/UC) mais supérieurs aux revenus moyens du département (18 756€/UC).

Les ménages selon leur composition en 2013 (source : INSEE, Recensements)

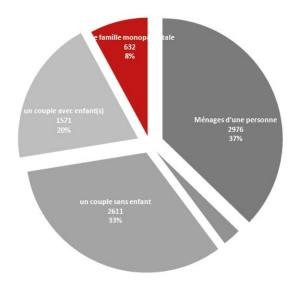


Figure 12. Composition des ménages en 2013 (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

En 2017, le taux de chômage s'élevait à 11,1%, un taux sensiblement supérieur au taux national (9,7%). Le territoire présente des variations saisonnières importantes. Les seniors sont souvent les principaux touchés par cette situation d'un marché de l'emploi.

Cette économie crée de la précarité ; du fait de l'importance du tourisme elle génère un nombre considérable d'emplois saisonniers : les estimations évoquent 1 emploi sur 3.





Les évolutions récentes montrent que la durée des saisons se raccourcit ; entraînant une baisse de revenu pour les travailleurs saisonniers du territoire.

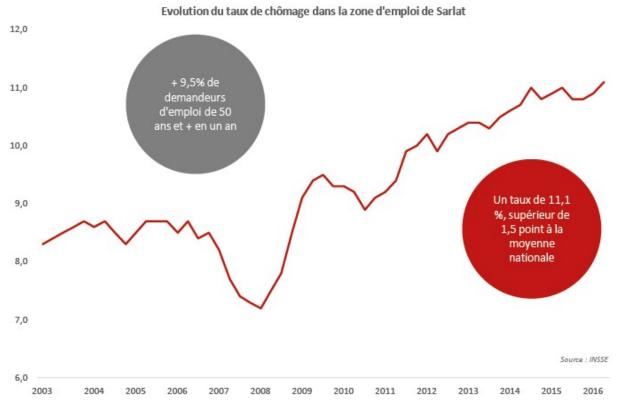


Figure 13. Evolution du taux de chômage dans la zone d'emploi de Sarlat-la-Canéda (source : diagnostic territorial du PLUI 2017)

4.3.2.5. LES PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITE

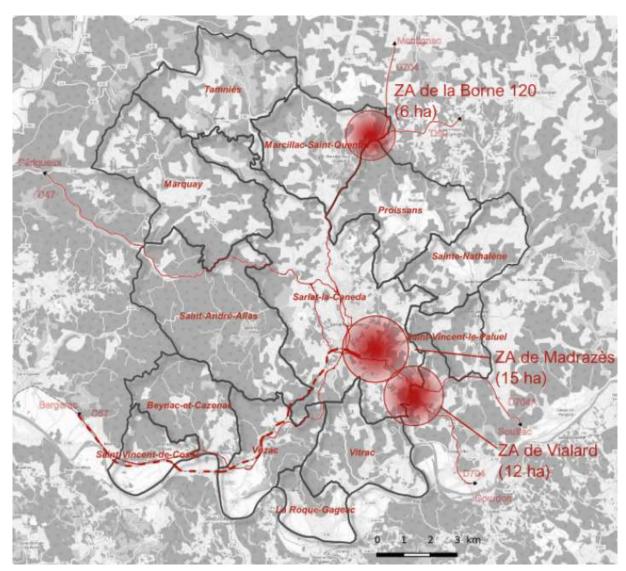
Il y a trois principales zones d'activité sur la CCSPN. L'une se situe au nord du territoire, au niveau de la borne 120, et les deux autres au sud, à Madrazès et à Vialard.

Majoritairement implantées aux portes de Sarlat-la-Canéda, ville-centre, elles occupent des emprises conséquentes, groupées ou étalées dans les fonds de vallées et le long des départementales. On y retrouve des activités commerciales, artisanales et industrielles.

Les principales zones d'activité sont indiquées sur la carte suivante :







Carte 24. Localisation des 3 principales zones d'activité de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Le territoire compte aussi des zones artisanales situées sur la commune de Vézac, en bordure de la RD 57.

4.4. QUALITE DE L'AIR

Voir le diagnostic du PCAET

4.5. SANTE

La collectivité présente une population vieillissante. L'indice de vieillissement s'élève à 127. 34% de la population a 60 ou plus et les plus de 75 ans représentent 13% de la population. De plus, en 2016, la CCSPN comptait en moyenne 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants, la moyenne nationale étant de 29 (la moyenne départementale est de 12). Le territoire présente donc une certaine vulnérabilité notamment face aux épisodes caniculaires.

(source : Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, ECO2 Initiative)





4.6. PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE

Les risques naturels répertoriés sur la CCSPN sont les suivants : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain (retrait-gonflement d'argiles, éboulement, glissement de terrain, effondrement de cavités), secousse sismique et présence de thermites. Les risques technologiques sont les suivants : rupture de barrage, industriel, pollution des sols et des masses d'eau, transport de matières dangereuses et exposition au plomb.

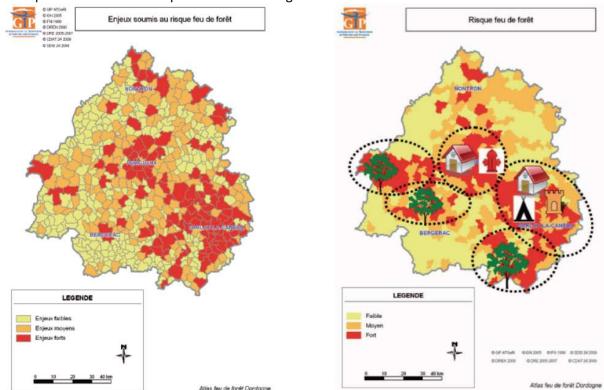
La compilation des arrêtés de catastrophes naturelles permet d'identifier les principaux risques pour le territoire : inondations et retrait-gonflement des argiles. Le changement climatique, avec plus de sécheresse, à peu près autant de pluie, et plus d'événements intenses, est de nature à aggraver ces risques. La vulnérabilité est donc considérée comme forte.

Sont notamment recensés sur le territoire les évènements suivants :

- 20 inondations entre 1982 et 2015;
- 8 mouvements de terrain entre 1982 et 2016;
- 6 retraits/gonflements d'argiles entre 1982 et 2016 ;
- 2 tempêtes entre 1982 et 2015.

(source : Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, ECO2 Initiative)

Le risque de feu de forêt est présenté dans les figures suivantes :



Carte 25. Le risque de feu de forêt en Dordogne : carte des enjeux (en bas à gauche) et carte synthétique du risque (en bas a droite) (source : DDRM, 2014)

Le sud de la CCSPN est plus impacté que le reste du territoire avec un cumule de 4 types de risques majeurs (naturels et technologiques) sur certaines communes.



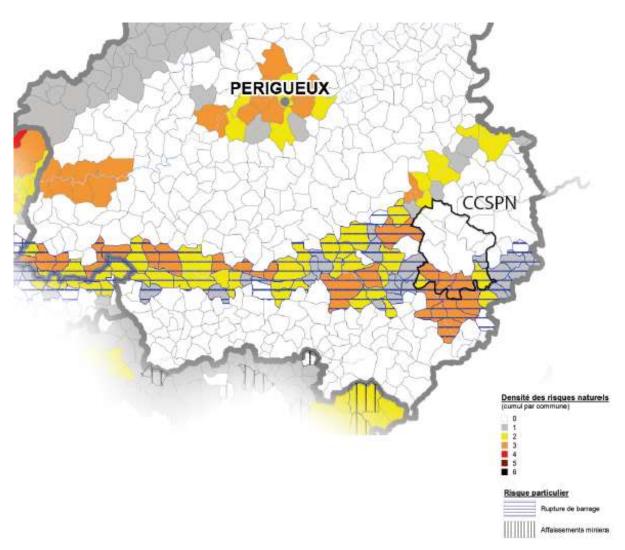


Figure 14. Cartographie de la densité des risques naturels sur le territoire de la CCSPN (source : Diagnostic territorial du PLUI, 2017)

Le risque de feu de forêt est important et fortement contraignant pour l'urbanisation. Des communes sont fortement exposées aux risques de mouvements de terrain pour la chute de blocs de pierre liés aux falaises calcaires. Enfin, la rivière Dordogne fait l'objet d'un Plan de prévention du risque inondation (PPRI).





5.SYNTHESE: IDENTIFICATION DES TENDANCES ET DES ENJEUX

Le tableau ci-après présente les principaux enjeux environnementaux à prendre en compte dans le cadre du PCAET par thème. Pour chacun d'entre eux est présenté :

- Les principaux éléments de l'état initial ;
- Les tendances d'évolution (en l'absence de mesures prises dans le cadre du PCAET) et les pressions ;
- Le pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique (faible/modéré/fort) ;





THEMATIQUE	ETAT INITIAL	TENDANCE D'EVOLUTION	POUVOIR D'INCIDENCE DU PCAET
Sols	Territoire façonné par les calcaires hétérogènes du Crétacé; Les érosions successives de ces matériaux ont créé une topographie à fortes amplitudes altimétriques et parfois accidentée; Aplombs rocheux, corniches et falaises présents sur les versants des grandes vallées, camouflés par les bois; Quelques placages de sables résiduels couvrent les sommets.	Augmentation des risques de retrait- gonflement des argiles avec le changement climatique	Modéré (actions du PCAET en lien avec la politique d'adaptation au changement climatique et pratiques agricoles)
Milieux aquatiques et ressource en eau	Au nord, la Grande Beune et la Petite Beune rejoignent la Vézère ; Au sud, l'Enéa, La Cuze, les ruisseaux de Puymartin, d'Allas, du Béringot, du Brudou, du Treuil et de Pontou se jettent dans la Dordogne La Dordogne	Les réserves d'eau dans le sol pourraient diminuer de façon significative avec le changement climatique Risque d'augmentation de la pollution si diminution de la pluviométrie estivale avec le changement climatique	Modéré (mesures du PCAET sur l'agriculture et l'adaptation au changement climatique)
Climat et émissions de gaz à effet de serre	Le territoire émet au total 110 ktéqCO2/an, soit 6,7 téqCO2/an par habitant. 38% des émissions sont dues au transport, 24% au secteur résidentiel et 21% à l'agriculture.	Augmentation des températures	Fort (objet même du PCAET)
Milieux naturels	La majorité des communes est boisée à 45-50% ; 6 ZNIEFF ; 4 sites Natura 2000.	Déplacement des aires climatiques ; Extinction de 20% à 30% des espèces ; Pertes de services écosystémiques (épuration de l'air, de l'eau, pollinisation, séquestration du carbone).	Modéré (vigilance sur les impacts d'éventuels projets EnR et l'exploitation des ressources naturelles: forêt, hydraulique, etc.) Préservation des espaces naturels dans le cadre du





THEMATIQUE	ETAT INITIAL	TENDANCE D'EVOLUTION	POUVOIR D'INCIDENCE DU PCAET
			PLUi
Paysages et patrimoine architectural	Une géologie et un relief qui ont influencés les implantations bâties et le choix de matériaux locaux dans les constructions anciennes ; Le relief contrasté et la diversité des sols ont généré une richesse architecturale, notamment des constructions adaptées au relief.	Protection accrue des paysages et patrimoine remarquables dans les futurs documents d'urbanisme	Modéré, via la politique de rénovation des bâtiments (via la politique de rénovation des bâtiments et les actions potentielles de développement d'EnR) Préservation des espaces naturels dans le cadre du PLUi
Aménagement, urbanisme et consommation d'espace	La migration des ménages vers les communes périphériques ;	Limitation du mitage lié au phénomène de périurbanisation par le PLUi	Modéré, via le développement d'ENR (ferme photovoltaique, éolien) Limitation de la consommation d'espace par le PLUi
Activités humaines	50% de la population a plus de 50 ans Une économie tournée vers le tourisme et l'agriculture	Augmentation possible de maladies à vecteurs lié au changement climatique Une réduction du nombre d'exploitations agricoles	Fort (pratiques agricoles, développement tourisme responsable, autres acteurs économiques)
Qualité de l'air	La concentration des polluants atmosphériques respecte les seuils réglementaires.	/	Fort (objet même du PCAET)
Prévention des risques et sécurité	Des risques variés surtout dans le sud du territoire, notamment inondations, feux de forêt, mouvements de terrain	Augmentation des risques d'inondations, de feux de forêt et de mouvements de terrain, due au changement climatique	Modéré (gestion de la forêt, pratiques agricoles, gestion de l'eau en milieu urbain)









SOURCES

- Diagnostic territorial du Plan local d'urbanisme de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, 3 avril 2017
- Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur nord, CAUE Dordogne, 2010
- Album du territoire, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, Secteur sud, CAUE Dordogne, 2010
- Album des territoire, CAUE Dordogne (cartes)
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- SRCE, Etat des lieux des continuités écologiques régionales en Aquitaine, septembre 2017
- Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, ECO2 Initiative





SIGLES ET DEFINITIONS

- aquifère = une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et d'une perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine
- CC = Communauté de Communes
- EES = Evaluation Environnementale Stratégique
- EIE = Etat Initial de l'Environnement
- ENR= Energie Nouvelle Renouvelable
- ENS = Espaces Naturels Sensibles
- IBD = Indice Biologique Diatomées
- ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- masses d'eaux souterraines : un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères (La Directive Cadre sur l'Eau (DCE-2000/60/CE) article 5 et Annexe II).
- PCAET= Plan Climat Air Energie Territorial
- PLU = Plan Local de l'Urbanisme
- PPI = Plan Particulier d'Intervention
- PPRI = Plan de Prévention du Risque Inondation
- RD = Route Départementale
- SAU = Surface Agricole Utile
- ZNIEFF = Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- zones humides = terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » art 1, chap 1 article L211-1 § I1 Code de l'environnement (1992).